

La république tunisienne
Ministère de la jeunesse, des sports et de
l'intégration professionnelle
Unité de gestion du budget par objectifs



Le projet annuel de performance de l'année 2021

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

SOMMAIRE

Chapitre I : Présentation générale de la mission

1. Présentation générale de la mission et de sa stratégie sectorielle
2. Présentation des programmes de la mission
3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission
4. Le budget et le cadre de dépenses à moyen terme de la mission

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

I- Programme 1 : Jeunesse

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

II- Programme 2 : Sport

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

III- Programme 3 : Education physique

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

IV- Programme 5 : Pilotage et appui

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

ANNEXES :

1. Fiches des indicateurs de performance du programme Jeunesse
2. Fiches des opérateurs du programme Sport
3. Fiches des indicateurs de performance du programme Education physique
7. Fiches des indicateurs de performance du programme Pilotage et appui

Chapitre I : Présentation de la mission

1 - Présentation générale de la mission et de sa stratégie sectorielle

❖ Attributions de la mission

Le Ministère de la jeunesse et des sports assure la promotion des secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique dans le cadre de la politique générale et des plans de développement. Il exerce les attributions suivantes :

- ✓ Préparer les plans de développement afférents aux secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.
- ✓ Fournir les fonds et les équipements nécessaires aux secteurs de la jeunesse et du sport et optimiser leur exploitation.
- ✓ Construire et aménager les institutions sportives et de jeunesse.
- ✓ Etudier et suivre les questions de nature juridique et préparer les textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur de la jeunesse et des sports.
- ✓ Promouvoir les ressources humaines et financières assurant les fonctions d'enseignement, de formation, de coaching et de gestion dans les domaines des sports et de la jeunesse.
- ✓ Encourager l'investissement privé dans les domaines de l'animation éducative, sociale, culturelle et sportive.
- ✓ Développer les activités d'information, de communication et de sensibilisation en partenariat avec les structures concernées.

❖ Stratégie du secteur de la jeunesse et du sport

Dans le domaine de la jeunesse :

La vision stratégique pour la jeunesse se base sur les résultats du dialogue national de la jeunesse et les évaluations des politiques et programmes de jeunesse tout en s'inspirant d'expériences comparatives. Elle se fonde également sur les principes de la Constitution du 27 janvier 2014, les principes de la décentralisation, de l'égalité des sexes et de développement durable (ODD). Laquelle vision sera mise en œuvre conformément aux priorités inscrites dans le Plan quinquennal de Jeunesse et relatif à la période 2018-2020. Il s'agit de :

- promouvoir le droit des jeunes à participer à la vie politique et aux affaires publiques,
- intégrer les jeunes économiquement et socialement,
- développer les valeurs de l'auto-entreprenariat,

- développer les capacités créatives des jeunes,
- et protéger les jeunes des comportements à risques.

Dans ce contexte, la stratégie du secteur jeunesse consiste en :

- ✓ Un jeune citoyen qui participe activement aux affaires publiques aux niveaux national et local
- ✓ Un jeune actif, ouvert sur le monde et ancré dans son identité
- ✓ Un jeune entrepreneur capable de saisir les opportunités pour s'intégrer dans la vie active
- ✓ Un jeune créatif qui aspire à l'innovation et au renouveau.

Dans le domaine du sport :

La stratégie du secteur du sport est basée sur la réalisation et l'adhésion aux axes de la vision sectorielle stratégique 2018/2020 et les priorités énumérées dans le plan quinquennal. Laquelle stratégie est mise en œuvre dans le cadre des programmes et activités en coopération avec les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports en tant qu'unités opérationnelles.

La stratégie du programme consiste à étendre la pratique des activités sportives à tous les groupes et toutes les régions en accordant la priorité aux groupes de jeunes femmes et en s'efforçant de réduire les différences de la pratique sportive entre filles / femmes et garçons / hommes en adoptant l'approche genre dans la diffusion de la pratique sportive entre tous les groupes sociaux, les tranches d'âge et dans toutes les régions de la République et à la mise en œuvre du programme de développement local inclus dans le programme EU 4 YOUTH. Lequel programme a pour objectif la diffusion de la pratique physique et du sport en tant qu'outil d'intégration des jeunes et le soutien aux sports féminins.

Dans ce contexte, les axes stratégiques du programme consistent à :

- ✓ Élargir la base de praticiens des activités sportives et diffuser la pratique sportive à tous les groupes sociaux, toutes les tranches d'âge et dans la plupart des régions de la République selon l'approche genre et le principe d'égalité des chances.
- ✓ Soutenir les athlètes d'élite afin d'améliorer leurs résultats et honorer la Tunisie dans les forums internationaux et régionaux
- ✓ Développer la formation et la recherche scientifique en médecine et sciences du sport

- ✓ Fournir les soins, les services médicaux et le suivi scientifique aux athlètes
- ✓ Promouvoir le respect de l'éthique sportive et préserver la santé des athlètes en luttant contre le dopage
- ✓ Étudier le phénomène de la violence dans l'espace sportif et développer des mécanismes pour en limiter en perpétuant l'esprit sportif et les valeurs olympiques.

Dans le domaine de l'éducation physique :

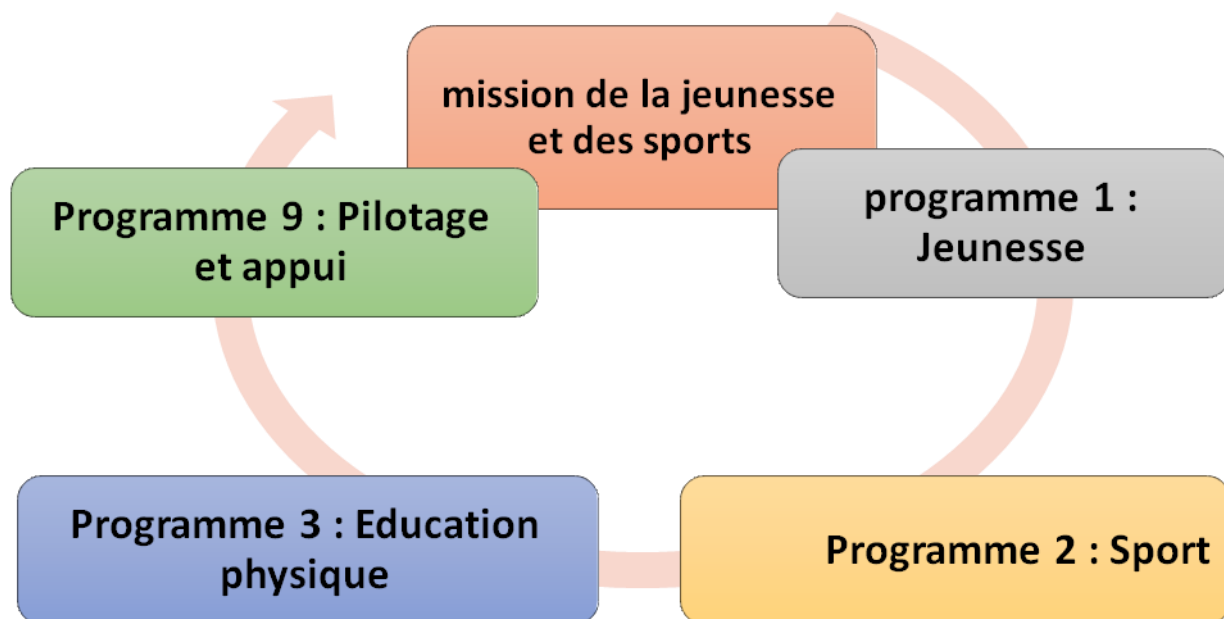
La stratégie du secteur de l'éducation physique, de la formation et de la recherche repose sur le développement du système d'éducation physique et la pratique d'activités sportives en milieu scolaire, la formation et la recherche selon le "projet d'éducation physique de qualité" et ce en coordination avec l'UNESCO. Le ministère œuvre à construire une nouvelle stratégie nationale d'éducation physique basée sur :

- ✓ La diffusion, le développement et l'amélioration de l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement
- ✓ L'accroissement du taux d'encadrement des étudiants par le développement du nombre d'enseignants-chercheurs et des compétences d'enseignement, de formation, de gestion et de recherche
- ✓ L'augmentation du taux d'encadrement par les inspecteurs et l'amélioration de leur performance.

Dans le domaine du pilotage et de l'appui :

- ✓ Améliorer la gestion des ressources humaines.
- ✓ Améliorer la qualité des services informatiques.
- ✓ Optimiser la gestion des moyens de transport

2 - Présentation générale de la mission



3- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Tableau n°1 : Résumé des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Programme	Objectif	Indicateur
Jeunesse	Objectif 1.1 : Découvrir et accompagner de jeunes talents	Indicateur 1.1.1 : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux
		Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs
	Objectif 1.2 : Soutenir la mobilité et l'ouverture des jeunes	Indicateur 1.2.1 : Evolution du nombre de séjours
		Indicateur 1.2.2 : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes
	Objectif 1.3 : renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes	Indicateur 1.3.1 : Taux de participation des jeunes aux activités de volontariat
		Indicateur 1.3.2 : Taux de participation des jeunes à la formation en leadership
Indicateur 1.3.3 : Nombre moyen d'activités citoyennes		

		menées en partenariat avec la société civile
Sport	Objectif 2.1 : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre	Indicateur 2.1.1 : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions
		Indicateur 2.1.2 : Evolution du nombre d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive
		Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport
	Objectif 2.2 : Soutenir les athlètes d'élite	Indicateur 2.2.1 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives africaines
		Indicateur 2.2.2 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales
	Objectif 2.3 : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes	Indicateur 2.3.1 : Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage
Indicateur 2.3.2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet		
Indicateur 2.3.3 : Taux de violence dans le domaine du sport		
Education physique	Objectif 3.1: Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement	Indicateur 3.1.1 : Taux de couverture dans le cycle primaire
		Indicateur 3.1.2 : Taux de couverture dans les collèges
		Indicateur 3.1.3 : Taux de couverture dans les lycées
Pilotage et appui	Objectif 9.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur 9.1.1 : le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours
		Indicateur 9.1.2 : La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services

		administratifs
		Indicateur 9.1.3 : le taux de réalisation du programme annuel de formation
	Objectif 9.2 : améliorer la qualité des services informatiques	Indicateur 9.2.1 : débit du flux Internet
		Indicateur 9.2.2 : durée de vie moyenne des ordinateurs
	Objectif 9.3 : Rationaliser la gestion des moyens de transport	Indicateur 9.3.1 : âge moyen des moyens de transport
		Indicateur 9.3.2 : Consommation moyenne de carburant par 100 km
Indicateur 9.3.3 : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.		

4- Présentation du budget de la mission et de la programmation à moyen terme

4.1 Présentation du budget de la mission au titre de l'année 2021

Tableau n°2 : Répartition du budget de la mission au titre de l'année 2021 selon les programmes et par nature de la dépense

(Crédits de paiement)

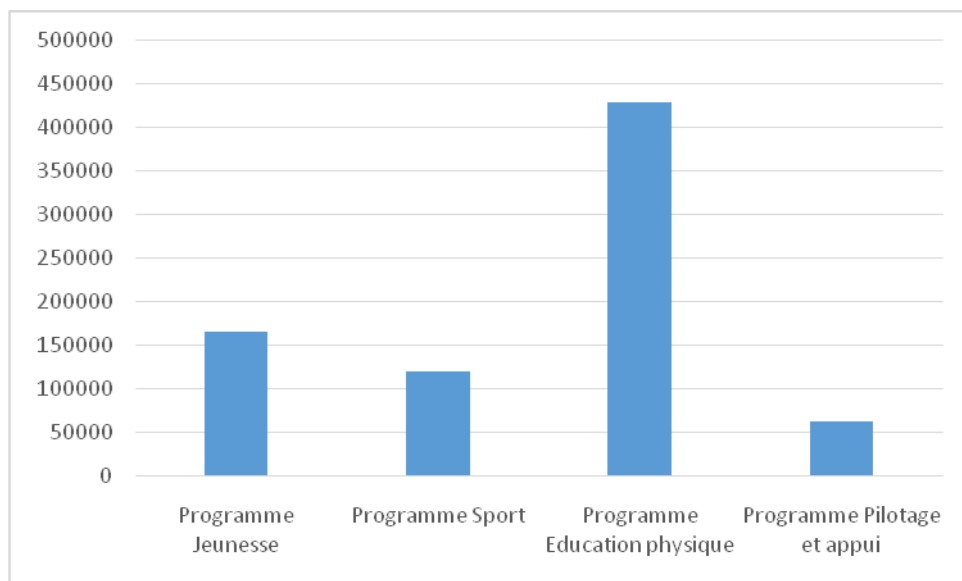
Unité: mille dinars

Programmes	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Programme1	122090	8563	7791	27000		<u>165444</u>
Programme2	20429	4335	54483	40900		<u>120147</u>
Programme3	380426	21924	3620	23500		<u>429470</u>
Programme9	53999	4152	588	4200		<u>62939</u>
Total	<u>576944</u>	<u>38974</u>	<u>66482</u>	<u>95600</u>		778000

*ne tenant pas en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique n° 1 :

Répartition du budget du ministère au titre de l'année 2021 selon les programmes (Crédits de paiement)



4.2. Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission

Tableau n°3 : Dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission

Répartition selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F.	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération	435107	463015	470430	559275	576944	590000	600000
Fonctionnement	14135	14135	27775	35112	38974	42000	45000
Interventions	58584	59680	83466	65790	66482	70000	72000
Opérations financières	73346	75000	80756	95600	95600	116000	130000
Autres	-	-	-	-	-	-	-

dépenses							
Total sans les ressources propres des établissements publics	-	-	-	-	-	-	-
Total sans les ressources propres des établissements publics	<u>581172</u>	<u>613451</u>	<u>662427</u>	<u>755777</u>	<u>778000</u>	<u>818000</u>	<u>847000</u>
Total	<u>590883</u>	<u>623629</u>	<u>673377</u>	<u>771185</u>	<u>789984</u>	<u>830220</u>	<u>859300</u>

Tableau n°4:

Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission :

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Réalizations			L.F.	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Programme 1	119479	122303	137819	162904	165444	172000	172000
Programme 2	110602	115021	131311	120856	120147	141000	172000
Programme 3	302734	332696	343569	409914	429470	435000	437000
Programme 9	48357	43431	49728	62103	62939	64000	66000
Total	<u>581172</u>	<u>613451</u>	<u>662427</u>	<u>755777</u>	<u>778000</u>	<u>812000</u>	<u>847000</u>

Partie 2 : Présentation des programmes de la mission

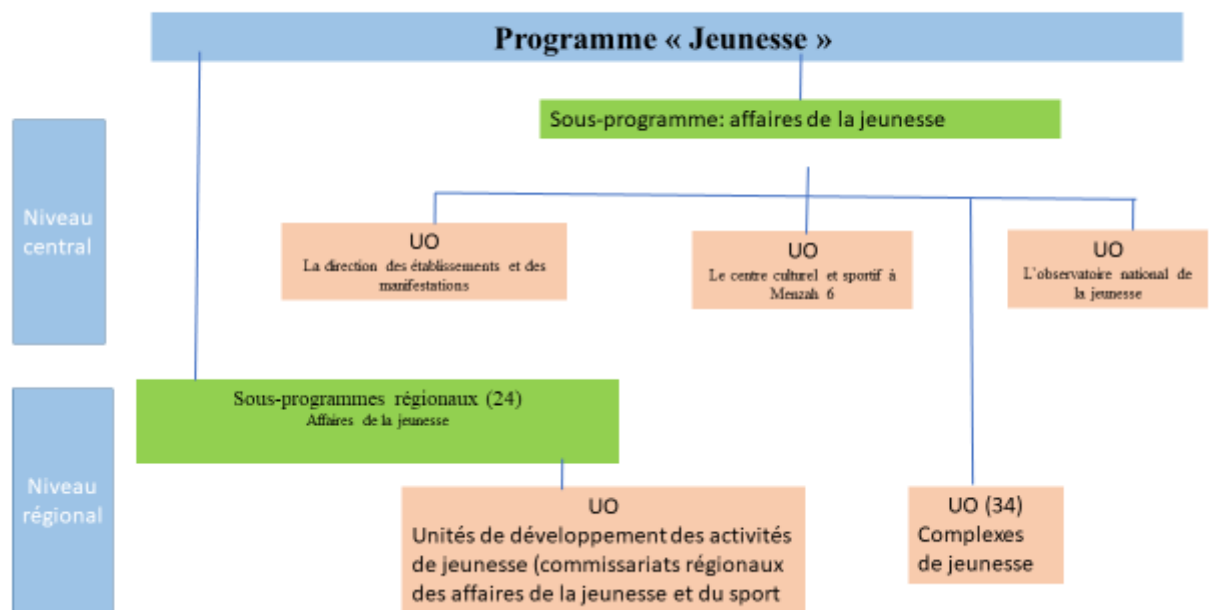
Programme

Jeunesse

Nom du responsable du programme : Mr. Hicham ISSA, directeur général de la jeunesse, nommé depuis le 12 juin 2020.

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Cartographie du programme :



Les intervenants :



❖ Stratégie du programme :

Au vu des circonstances exceptionnelles que traverse la Tunisie et compte tenu des effets et conséquences direct, indirects de la pandémie du virus corona (Covid-19) sur toutes les activités, qu'elles soient sociales, économiques, culturelles, éducatives et même administratives, le secteur de la jeunesse est également touché par cette pandémie. Laquelle a largement contribué à la réduction des activités de jeunesse programmées pour l'année 2020. La direction générale de la jeunesse s'emploie à ajuster le calendrier de ses activités et programmes en fonction des évolutions des circonstances et des nouveaux enjeux.

En outre, le gouvernement tunisien s'est engagé à mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir les droits des jeunes et à renforcer leur participation aux affaires publiques. En 2016, le ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Inclusion professionnelle a lancé des consultations nationales pour développer une vision stratégique pour la jeunesse. Le résultat de ce dialogue sociétal, auquel plus de 40000 jeunes hommes et femmes de toutes les régions du pays ont participé, a porté sur les questions et les affaires de la jeunesse. Ce dialogue a permis également de collecter plus de 35000 contributions. En décembre 2016, la conférence nationale pour la jeunesse a présenté les plus importantes aspirations et priorités des jeunes. Lesquelles ont été groupées en sept grands axes à savoir le développement, la santé, les valeurs et la citoyenneté, l'expression

culturelle et le divertissement, les technologies de l'information et de la communication, la migration et la prévention d'extrémisme violent.

✓ **Les problématiques affectées au programme :**

Les rencontres et les dialogues de jeunes menés par la direction générale de la jeunesse ont abouti à des résultats qui sont, malheureusement, pour la plupart négatifs. La jeunesse tunisienne se considère toujours comme victime d'exclusion et de marginalisation dont les causes sont relatives à la difficulté d'accès au marché du travail, aux disparités régionales en matière de développement et à la discrimination fondée sur le sexe. Aujourd'hui, la jeunesse tunisienne est confrontée à un problème majeur, à savoir le chômage ou le travail non décent et des perspectives limitées qui ne permettent ni développement personnel ni professionnel conjugué par une participation limitée aux activités politiques, associatives et aux affaires publiques.

Tous ces facteurs ont conduit à une crise de confiance dans les institutions puisque 60% des jeunes tunisiens doutent des institutions publiques. Ce qui a poussé la jeunesse tunisienne vers l'immigration ou la radicalisation voire l'extrémisme violent.

Sur la base de ce qui précède et compte tenu des défis susmentionnés, de nombreuses réformes politiques, économiques et sociales ont été entreprises au cours des dernières années et résumées dans les points suivants :

- La jeunesse est reconnue en tant que « une force active dans la construction de la nation » dans la nouvelle constitution tunisienne de 2014
- Le renforcement de l'implication des jeunes dans la vie politique et la garantie de leur représentation dans les conseils municipaux et régionaux selon l'approche genre
- L'engagement du gouvernement tunisien à adopter des politiques visant à autonomiser les jeunes, à soutenir leur participation et à protéger et promouvoir leurs droits

En 2016, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration professionnelle a pris l'initiative d'organiser un « dialogue communautaire sur les affaires et les enjeux de la jeunesse » pour préparer et fixer la vision stratégique dans le secteur de la jeunesse. Ce dialogue a fait participer environ 70000 jeunes hommes et femmes de tout le pays et a permis d'obtenir plus de 35 000 contributions.

Axes stratégiques du secteur de la jeunesse :

"Préparer un cadre approprié pour l'éducation des jeunes, citoyens, productifs et créatifs, qui participent activement à la vie publique et au processus de développement, autonomes et qui sont impliqués dans le service de l'intérêt général"

La « vision stratégique pour la jeunesse », fondée sur les résultats du dialogue national de la jeunesse, sur les évaluations effectuées des politiques et programmes de jeunesse, les principes de la Constitution du 27 janvier 2014, l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable (ODD), s'emploie à :

- Soutenir le droit des jeunes à participer à la vie politique et aux affaires publiques
- Intégrer les jeunes dans la vie professionnelle et sociale et développer les valeurs d'autonomie et d'entrepreneuriat
- Développer les capacités créatives des jeunes.
- Protéger les jeunes des comportements à risques.

↪ La vision stratégique de la jeunesse repose sur quatre axes stratégiques qui répondent aux besoins et attentes identifiés lors du « dialogue communautaire sur les affaires et les enjeux de la jeunesse » afin de former un jeune citoyen tunisien, actif, entrepreneur et créatif.

✓ **Les priorités du programme**

↪ **Un jeune citoyen, participant activement à la vie publique aux niveaux national et local :**

- ✓ Adoption des principes de la constitution tunisienne pour les jeunes et renforcement de leur participation et implication dans la vie sociale et politique.
- ✓ Soutien des valeurs de citoyenneté chez les jeunes et renforcer l'exercice de leurs droits et devoirs.
- ✓ Contribuer à promouvoir le volontariat au service de l'intérêt général à travers le travail social et communautaire

↪ **Un jeune actif ancré dans son identité et ouvert sur le monde:**

- ✓ Encourager la mobilité des jeunes et échanger des expériences aux niveaux local, régional, national et international
- ✓ Offrir aux jeunes la possibilité de profiter des loisirs et la pratique culturelle, artistique et sportive.
- ✓ Éduquer les jeunes sur les valeurs nationales, les principes de la démocratie et les droits de l'Homme et les protéger contre toutes les formes d'extrémisme, de violence et de terrorisme.

Un jeune entrepreneur et capable de saisir les opportunités pour s'intégrer économiquement:

- ✓ Encourager le travail indépendant et l'entrepreneuriat grâce au programme «Jeune entrepreneur» et faciliter leurs relations avec les réseaux de soutien aux jeunes entreprises
- ✓ Encourager la créativité et l'innovation et accompagner les jeunes dans la recherche de nouvelles alternatives en leur faisant découvrir les avantages de l'initiative privée et de l'indépendance dans la conception de projets professionnels
- ✓ Renforcer les capacités des jeunes pour mieux saisir les opportunités du marché du travail
- ✓ Fournir des informations relatives aux programmes nationaux et aux privilèges accordés aux entrepreneurs
- ✓ Orienter les jeunes vers des domaines de formation liés au développement personnel et à l'acquisition de compétences et d'aptitudes conformes aux exigences du marché du travail
- ✓ Aider les jeunes à se tenir au courant de l'évolution de la vie professionnelle.

Un jeune créatif qui aspire à l'innovation et au renouveau:

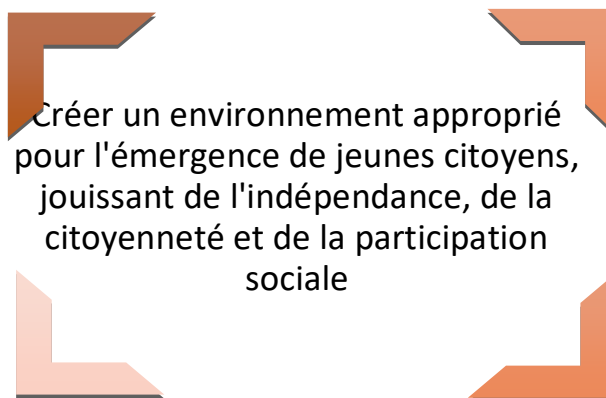
- ✓ Découvrir de jeunes talents dans des domaines variés et les accompagner pour les cultiver et les guider vers des structures d'accompagnement spécialisées.
- ✓ Mettre en valeur le rôle pivot des institutions de jeunesse qualifiées pour assurer l'intégration des jeunes dans la société et le développement d'une citoyenneté active à travers un programme de développement des interventions dans le secteur de la jeunesse basé sur:
 - Le développement des infrastructures et la réforme des institutions de jeunesse
 - Le développement du système de tourisme des jeunes
 - L'adéquation des services aux besoins et aux aspirations des jeunes
 - La mise en place d'un programme de formation et de renforcement des capacités
 - La réalisation des recherches et études.

2- Les objectifs et les indicateurs du programme

2-1 Présentation des objectifs et les indicateurs du programme

Ces dernières années, le programme Jeunesse a connu une grande lancée vers le développement de programmes et de méthodes de performance et l'amélioration des services destinés aux jeunes dans le cadre de la promotion de la vision sectorielle jeunesse 2018-2020. Cette vision considère la jeunesse en tant qu'une force active dans la construction de la nation. Le programme Jeunesse

se propose d'ériger un cadre approprié pour l'éducation des jeunes citoyens, productifs et créatifs, qui participent activement à la vie publique et au processus de développement, autonomes, actifs et engagés au service de l'intérêt général tout en misant sur la gouvernance du secteur et la bonne utilisation des fonds alloués pour atteindre les objectifs susmentionnés.



Créer un environnement approprié pour l'émergence de jeunes citoyens, jouissant de l'indépendance, de la citoyenneté et de la participation sociale



Objectif 1.1 : Découvrir et accompagner les jeunes talents

- Présentation de l'objectif stratégique

La vision sectorielle repose sur une approche globale et territoriale qui prend en compte les spécificités de chaque région et réunit tous les domaines dans le cadre d'un plan intégré qui consacre l'égalité et la non-discrimination entre les femmes et les hommes et entre les groupes de la société.

- **Référence de l'objectif :** le sous-programme Jeunesse
- **Justifications du choix des indicateurs :** Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration professionnelle s'emploie à décliner la vision sectorielle de la jeunesse en mettant en œuvre de nombreux programmes nationaux, régionaux et locaux, notamment ceux qui concernent la découverte et l'accompagnement des jeunes talents en les autonomisant et leur fournissant davantage d'opportunités pour améliorer leur créativité.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-1

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	2020			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1 : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux	Nombre	20	30	25	30	35	40	45
Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs	Nombre	4045	4450	4895	5580	6000	6100	6200

Objectif 1.2 : Soutenir la mobilité et l'ouverture des jeunes

- **Présentation de l'objectif stratégique :**

Cet objectif s'inscrit dans le deuxième axe de la vision 2018-2020 « Une jeunesse active, ancrée dans son identité et ouverte sur le monde ». Il est fondé sur l'encouragement du dynamisme des jeunes et l'échange d'expériences aux niveaux régional, national et international, en s'appuyant sur l'approche sexospécifique et la discrimination positive au profit des régions les moins avancées. A travers un ensemble d'activités et de programmes éducatifs et récréatifs, le tourisme des jeunes cible une proportion significative des jeunes des quartiers densément peuplés, des zones frontalières et intérieures ainsi que les jeunes au chômage qui ont abandonné l'école et les enfants des familles à faible revenu.

- **Référence de l'objectif :** e sous-programme Jeunesse
- **Justifications du choix des indicateurs :** Deux indicateurs ont été identifiés pour mesurer la performance de cet objectif. Le premier indicateur « le nombre de nuitées passées dans les centres d'hébergement », permet de suivre l'évolution du nombre de résidents dans les centres d'accueil et de tourisme pour jeunes adhérents aux institutions de jeunesse ou appartenant à des organisations et associations de jeunesse étrangères ou délégations. Le deuxième indicateur mesure le nombre de participants des deux sexes aux programmes et activités de tourisme des jeunes. Cet indicateur nous permet de déterminer le nombre de bénéficiaires de divers programmes de tourisme pour les jeunes, tels que les académies d'été, les voyages internes et externes, les programmes d'animation des plages, la natation, la formation, les programmes de formation sur le leadership et les programmes de tourisme forestier, de montagne et du désert. Cet indicateur est calculé en additionnant le nombre de bénéficiaires des différentes activités.

- **Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-2**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.2.1 : Evolution du nombre de séjours	Nombre	205318	217381	249354	-	250000	260000	270000
Indicateur : 1.2.2 : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes	Nombre	154414	180059	211713	160310	200000	210000	220000

Objectif 1.3 : renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes

Présentation de l'objectif stratégique :

La participation des jeunes tunisiens à la vie publique est quasiment inexistante puisqu'ils consacrent l'essentiel de leur temps à la pratique d'activités personnelles. Cette absence s'est manifestée par le faible pourcentage de leur participation dans les partis politiques et témoigne de la crise de confiance qui existe entre eux et les institutions publiques. Désormais, la méthode d'approche de la participation des jeunes à la vie publique doit être repensée, étant donné que les institutions de participation et d'encadrement traditionnelles ne constituent plus l'unique forme de participation citoyenne. Cela nécessite de proposer de nouveaux objectifs visant à renforcer les valeurs de citoyenneté et de participation des jeunes à la vie publique et associative, afin de consacrer leur rôle à la réalisation du développement social et économique du pays. Par conséquent, le ministère cherche à inclure la citoyenneté active chez les jeunes comme objectif stratégique et réalisée par tous les intervenants du programme « Jeunesse ».

Référence de l'objectif : le sous-programme Jeunesse

Justifications du choix des indicateurs :

La direction générale de la jeunesse s'emploie à encourager les jeunes dans le domaine de la citoyenneté et du volontariat afin de servir l'intérêt général par le biais du travail social et civil. Le ministère s'emploie à préparer des programmes de volontariat et des activités qui promeuvent les valeurs de citoyenneté chez les jeunes et les encouragent à exercer efficacement leurs droits et devoirs en tant qu'acteur actif aux transformations sociales. Un certain nombre de programmes aux niveaux international, national et régional seront organisés.

- **Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 1-2**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.3.1 : Taux de participation des jeunes aux activités de volontariat	Nombre	-	6391	10300	10492	11500	12000	12500
Indicateur	Nombre	3578	3539	4328	2800	3000	3500	4000

1.3.2 : Taux de participation des jeunes à la formation en leadership								
Indicateur 1.3.3 : Nombre moyen d'activités citoyennes menées en partenariat avec la société civile	Nombre	20	16	18	20	25	30	35

2-2 Présentation des activités du programme

La mise en œuvre du programme jeunesse dépend de la réalisation et du respect des axes de la vision sectorielle stratégique 2018-2020 et ce dans le cadre des projets et activités exécutés en coopération avec les commissariats régionaux de la jeunesse en tant qu'unités opérationnelles et en partenariat avec les composantes de la société civile.

Tableau n°8

Présentation des activités et des interventions du Programme

Objectifs stratégiques	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021 (mille dinars)
Objectif 1.1 : Découvrir et accompagner de jeunes talents	6035	<ul style="list-style-type: none"> - Action technique - Activité environnementale. - Sensibilisation. - Intervention dans les domaines du sport, de la culture et de la santé. - Organisation de plusieurs festivals régionaux, nationaux et internationaux. 	Encadrement, formation et tourisme des jeunes	25396
Objectif 1.2 : Soutenir la mobilité et l'ouverture des	450000	- Développement du nombre de bénéficiaires du programme spécial pour la jeunesse des gouvernorats	Animation culturelle et sportive	2139

jeunes		<p>frontaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un centre de villégiature pour délinquants, en coopération avec la direction générale pénitentiaire. - Le nombre de filles bénéficiant du programme est passé à 35%. - Le nombre de bénéficiaires du programme national pour l'animation sur les plages a augmenté par rapport à 2018. <p>Mise en place de 35 programmes d'échange de jeunes avec l'étranger au cours de l'année 2019.</p>	<p>Recherche, observation et enquête dans le domaine de la jeunesse</p> <p>Hébergement et restauration</p> <p>Mise en œuvre des programmes des affaires de la jeunesse</p>	<p>1329</p> <p>1196</p> <p>108384</p>
Objectif 1.3 : renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes	14525	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une activité de volontariat au cours de l'année 2021, à l'instar des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation, de dons et de solidarité, et des stages de formation. -Organiser le programme national de voyages au profit des militants de la citoyenneté - Conclure des accords-cadres avec certaines structures publiques et composantes de la société civile, dans le but de renforcer la dimension participative dans le domaine de la jeunesse 	Construction, aménagement et équipement des centres de la jeunesse	27000
Total				165444

3. Crédits du programme

3.1. Budget du programme pour 2021

Les dépenses du programme jeunesse s'élèvent à 165444 mille dinars et se répartissent comme suit:

Tableau n ° 7

**Budget du programme selon la nature de la dépense
(crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunération	98037	120527	122090	1563	1,3
Fonctionnement	4821	7757	8563	806	10,4
Interventions	5805	7620	7791	171	2,25
Investissements	26756	27000	27000	0	0,0
Opérations financières	-	-	-	-	-
Reste des dépenses	2400	-	-	-	-
Total	<u>137819</u>	<u>162904</u>	<u>165444</u>	<u>2540</u>	<u>1,56</u>

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Graphique

Répartition du projet du budget du programme au titre de l'année 2021 selon la nature de la dépense

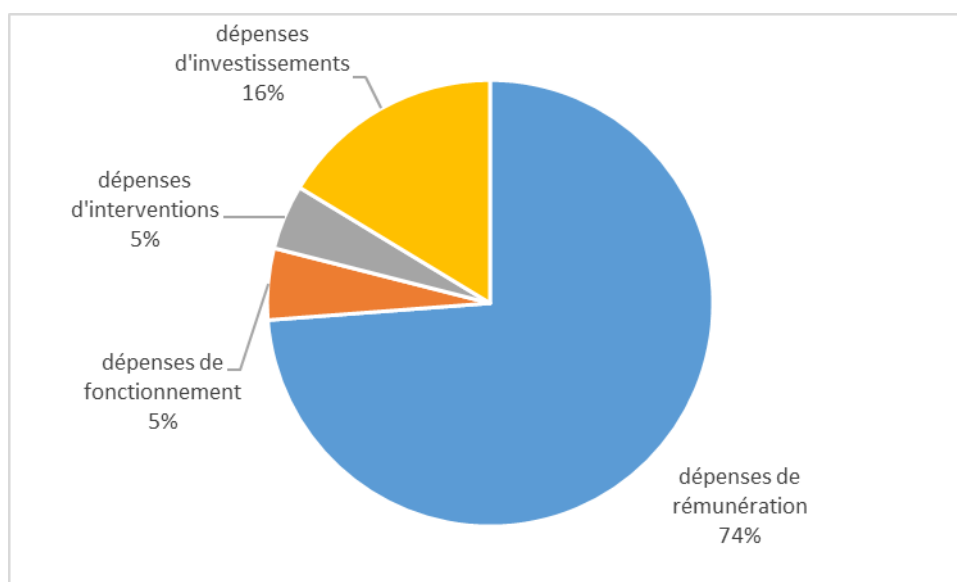


Tableau n ° 8

**Budget du programme Jeunesse selon la nature de la destination de la dépense
(crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Sous-programme	Activités	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Encadrement, formation et tourisme des jeunes		40864	25396	15468	-37.8
	Animation culturelle et sportive		2103	2139	-36	0.017
	Recherche, observation et enquête dans le domaine de la jeunesse		1374	1329	-45	-3.27
	Construction, aménagement et équipement des maisons de jeunes		27000	27000	0	0
Total du sous-programme central			44341	28864	15477	34.9
24 Sous-programmes régionaux	Hébergement et restauration		837	1196	359	42.8
	Mise en œuvre des programmes des affaires de la jeunesse		90726	108384	17658	19.4
Total des sous-programmes régionaux			118563	136580	45854.400	49.4%
Total du programme		130944	162904	165444	2540	1,6

* sans compter les ressources propres des établissements publics

3-2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Tableau n° 8
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2017	Réalizations 2018	Réalizations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	86130	91852	98037	120527	122090	126929	126929
Dépenses de fonctionnement	4704	4743	5287	7757	8563	8902	8902
Dépenses d'interventions	4409	5288	5220	7620	7791	8099	8099
Dépenses d'Investissements	22846	18000	20000	27000	27000	28070	28070
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	2400	2400	0	0	-	-
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	<u>118089</u>	<u>122283</u>	<u>130944</u>	<u>162904</u>	<u>165444</u>	172000	172000
Total du programme	-	<u>127603</u>	<u>137126</u>	<u>170126</u>	172916	179500	179500

Programme Sport

Responsable du programme: Mr. Makram CHOUCANE, directeur général des sports, depuis du 12 juin 2020.

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Le secteur du sport est considéré parmi l'un des secteurs stratégiques sur lequel les pays développés ont parié et lui ont alloué des budgets conséquents convaincus qu'il peut mettre en évidence les avantages de leurs pays et soutenir son rayonnement. La diffusion de la pratique sportive est considérée en tant que mécanisme de protection et d'encadrement de la jeunesse face à l'émergence du phénomène de terrorisme dans le monde. Ce secteur vit, notamment après la révolution, au rythme des réformes et des restructurations de toutes les structures sportives afin de renforcer leur rôle dans l'animation du secteur sportif et leur permet de suivre le rythme des nombreux changements.

Cartographie du programme :

Cartographie du programme « Sport »

Programme	Sous-programme	Unité opérationnelle	Activités	Sous-activités
Sport	Sous-programme 1 : la pratique sportive	UO : la direction des structures sportives & la direction des élites sportives	Programmation et suivi de l'organisation des manifestations sportives nationales et internationales	- Programmation et suivi de l'organisation des manifestations sportives nationales - Programmation et suivi de l'organisation des manifestations sportives internationales
		UO : le centre national de la médecine et des sciences des sports	Suivi médical et performance des élites sportives	-Encadrement psychologique et suivi nutritionnel des sportifs - Suivi de performance physique physiologique des sportifs
		UO : l'agence nationale	Contrôle du dopage	- Analyses de contrôle du dopage

		antidopage		- Suivi de la performance physique et physiologique des sportifs
		UO : l'observatoire national du sport	Recherches et études scientifiques dans le domaine du sport	-Collecte des données et élaboration de rapports concernant le sport -Organisation de séminaires et de colloques
		UO : le complexe sportif Borj Cédria	Hébergement et restauration des équipes sportives	-Garantie des conditions logistiques optimales pour l'entraînement et la préparation des associations et des équipes nationales -Appui et encadrement des footballeurs -Gestion de l'infrastructure sportive
		UO : le complexe sportif de Ain Drahem		
		UO : Centres d'athlétisme (Gafsa-Sidi Bouzid-Kairouan- Radès-Kébili- Gabès)		-Découverte des talents -Encadrement et suivi des athlètes -Relations d'échange avec les structures sportives nationales et internationales
	Sous-programme régional : la pratique sportive		Développement de la pratique sportive au niveau régional	-Encadrement des associations sportives -Encadrement des sportifs au niveau régional -Suivi des compétitions sportives régionales -Création et suivi de l'activité des fédérations régionales
		Opérateur public : les fédérations	Développement de	-Organisation des

	sportives	la pratique sportive selon les spécialités	manifestations sportives nationales -Participation aux manifestations sportives internationales -Création et suivi des activités des championnats régionaux
	Opérateur public : les associations sportives	Participation aux manifestations sportives	-
	Opérateur public : La cité nationale sportive	-Gestion, exploitation et entretien des infrastructures sportives	-

❖ Stratégie du programme:

Les orientations futures en matière développement de sport seront érigés vers une révision complète de ses différentes composantes, en tenant compte des particularités du sport citoyen dans le but de promouvoir le sport pour tous moyennant le développant des activités sportives pour tous les groupes et toutes les régions. La priorité est accordée aux groupes de jeunes femmes tout en œuvrant à réduire les différences de la pratique sportive entre filles / femmes et garçons / hommes en prenant un ensemble de mesures de motivation pour soutenir les sports féminins et les activités dirigées vers ces groupes. Il s'agit d'accorder la gratuité des licences pour tout type de sport, d'octroi de subventions au profit des associations féminines et la gratuité concernant l'exploitation des installations sportives par les associations féminines.

Le sport civil sera également soutenu, en particulier les jeux individuels, les sports féminins et le sport des personnes handicapées. L'accent est mis sur les sports de haut niveau en vue d'améliorer les capacités et les performances des élites sportives à travers le soutien du travail de base, l'intensification de l'encadrement à la jeune élite, la restructuration des centres de formation, l'encadrement des athlètes de niveau olympique tout en garantissant l'infrastructure sportive nécessaire et adéquate. Les modes de financement du sport seront également revus en développant les ressources propres des structures sportives, en rationalisant les financements

publics, et en incitant les structures sportives à diversifier leurs sources de financement et en les aidant à instaurer les règles de bonne gouvernance au niveau de leur gestion financière et administrative.

Dans ce contexte, la stratégie du programme pour la période 2021-2023 consiste à "élargir la base des praticiens du sport en diffusant et développant la pratique sportive dans toutes les régions de la république en intégrant l'approche genre et le principe d'égalité des chances tout en soutenant les résultats des athlètes d'élite et assurant l'intégrité dans le domaine sportif. "

➤ **Les problématiques les plus importants du programme:**

❖ *Problématiques liés au sport féminin:*

- ↪ La faiblesse du soutien financier alloué au sport féminin a conduit certain clubs à arrêter les activités des branches féminines
- ↪ L'équipement sportif: la mise à disposition d'espaces sportifs aux associations et clubs dont le nombre a augmenté d'une manière significative s'est faite au détriment des organisations de femmes dont leur rayonnement est plus faible notamment dans le domaine des sports d'équipe
- ↪ La répartition des séances d'entraînement au niveau des installations sportives, jugée non égalitaire, est également considérée comme l'un des problèmes qui à entraver le développement du sport féminin puisque les parents s'abstiennent de laisser leurs filles s'entraîner à des heures tardives de la journée.
- ↪ L'absence quasi totale d'associations sportives féminines dans les régions intérieures : les statistiques montrent que l'activité sportive féminine dans les régions de Siliana, Kasserine, Touzeur, Kebili et Tataouine, à titre d'exemple, est quasi inexistante, contrairement à d'autres régions comme Tunis, Sfax, Sousse et Nabeul.
- ↪ L'absence de soutien financier aux associations féminines par les annonceurs et les acteurs économiques, qui préfèrent soutenir les associations et clubs réputés pour pouvoir assurer des taux d'écoute élevés lors de la diffusion des rencontres sportives et ainsi contribuer efficacement au marketing de leurs produits.

❖ *Problématiques liés à la pratique sportive et à sa promotion :*

- ↪ Régression du nombre de personnes inscrites au sport des personnes handicapées et concentration sur l'élite
- ↪ Baisse de l'intervention des collectivités publiques locales et régionales (municipalités et conseils régionaux) : notamment au niveau des infrastructures et du soutien financier

- ↪ Difficultés à exploiter et à organiser des événements sportifs et des compétitions en raison des manquements enregistrés au niveau d'entretien et de maintenance des installations sportives d'une part et d'une pénurie de salles de sport spécialisées pour les sports individuels d'autre part entraînant l'exploitation intensive des salles multidisciplinaires
- ↪ Les installations sportives disponibles ne sont plus en mesure d'accueillir le nombre croissant de structures sportives et de pratiquants d'activités sportives
- ↪ Le manque d'aménagement et d'entretien des terrains de sport a conduit à une baisse de séances d'entraînement pour les jeunes
- ↪ Une augmentation du phénomène de violence sous ses différentes formes physiques et verbales, et une montée exceptionnelle de l'intolérance provoquant des conflits régionaux

Les axes stratégiques du programme :

Sur la base du diagnostic du secteur du sport et l'identification des problématiques qui ont montré la nécessité de réduire les différences dans la diffusion de la pratique sportive entre filles / femmes et garçons / hommes, les axes stratégiques du programme identifiés consistent à :

- 1- Élargir la base de praticiens des activités sportives et sa promotion à tous les groupes sociaux et tranches d'âge et dans la plupart des régions de la République selon l'approche genre
- 2- Soutenir les athlètes d'élite afin d'améliorer les résultats sportifs et d'élever le niveau des athlètes pour qu'ils honorent la Tunisie dans les forums internationaux et régionaux
- 3- Renforcer l'intégrité dans le domaine sportif en veillant au respect de l'éthique sportive et en préservant la santé des athlètes

Détermination des priorités du programme :

Pour surmonter les problèmes abordés ci-dessus, les priorités du programme suivantes ont été identifiées :

- Donner la priorité aux groupes de jeunes femmes et travailler à réduire les différences dans la diffusion de la pratique sportive entre filles / femmes et garçons / hommes, en:
 - ↪ Intégrer l'approche de genre dans la diffusion de la pratique sportive parmi tous les groupes sociaux, tranches d'âge et dans toutes les régions de la République pour assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
 - ↪ Prendre un ensemble de mesures de motivation et d'incitation pour soutenir les sports féminins et les activités destinées à ces groupes, notamment:

- Gratuité des vacances pour les femmes dans divers sports
 - Soutien financier aux associations féminines
 - Exploitation gratuite des installations sportives pour les associations de femmes
- Soutenir le principe de discrimination positive dans la promotion de la pratique sportive dans toutes les régions en donnant la priorité aux jeunes des quartiers densément peuplés et des zones frontalières tout en analysant et étudiant les taux de couverture entre l'ensemble des régions
 - Promouvoir l'égalité et garantir le principe de l'équivalence des chances dans la diffusion de la pratique sportive en soutenant le sport pour les personnes handicapées et en œuvrant à répandre la pratique du sport dans diverses institutions de prise en charge des personnes handicapées
 - Soutenir la formation et la recherche dans le domaine du sport pour développer la pratique sportive
 - Améliorer les résultats sportifs et rehausser le niveau des athlètes pour honorer la Tunisie et atteindre les podiums arabes, continentaux et internationaux.
 - Étudier le phénomène de la violence dans le domaine du sport et développer des mécanismes pour le réduire
 - Promouvoir et garantir une activité sportive saine et équitable en préservant la santé des athlètes et en consacrant l'esprit sportif et les valeurs olympiques.

Les plus importants projets et activités prévus pour 2021

Les priorités ont été traduites en programmant des projets et activités prioritaires suivants :

- Numérisation des structures sportives
- Réforme de la législation afférente au sport en accélérant la publication de la loi organique concernant les structures sportives et la loi sur la lutte contre la violence dans le domaine sportif et l'achèvement de la révision et la ratification de la loi concernant les athlètes d'élite
- Mise en œuvre du programme de développement des sports locaux en partenariat avec des collectivités locales et avec le soutien de l'Union européenne
- Généralisation des spécialités de sports scolaires et universitaires, sports pour handicapés et les sports électroniques au sein des fédérations sportives
- Elaboration d'un projet de décret gouvernemental relatif à la création de centres d'entraînement et de préparation des athlètes d'élite
- Révision de l'organigramme de la direction générale du sport
- Démarrage des travaux du comité mixte de préparation olympique

Les plus importants projets programmés pour la promotion de la pratique sportive

- La mise en œuvre du programme de développement local intégré au sein du programme EU 4 YOTH relatif à la diffusion de la pratique physique et du sport en tant qu'outil d'intégration des jeunes
- Organisation d'environ 3500 événements sportifs locaux
- Signature d'accords de partenariat avec 350 communes
- Ajout d'une nouvelle ligne dédiée au développement dans le budget de la direction générale du sport
- Soutien de la formation et la recherche dans le domaine du sport
- Réduction des différences entre tous les groupes en adoptant une approche de genre pour garantir l'égalité des chances

Projets conjoints avec d'autres programmes :

- Généralisation des accords entre les fédérations sportives et la direction générale de la jeunesse concernant l'exploitation des espaces et des complexes des jeunes par les élites nationales
- Suivi de l'état de santé des sportifs et placement d'un certain nombre d'institutions de jeunesse et de sport sous l'égide du Comité national et régional de lutte contre le virus Covid 19
- Généralisation des accords conclus avec les institutions de jeunesse (14) en vue d'atteindre 30 accords en 2021
- Mise en œuvre du programme de partenariat avec l'Union européenne sur le sport en tant qu'outil d'intégration des jeunes
- Intégration des athlètes d'élite à l'Institut des Sports Pierre de Coubertin dans la spécialité du sport régional
- Inscription des étudiants athlètes d'élite à l'Institut supérieur

↗ Les plus importantes activités programmées pour les sports d'élite:

- ✓ Jeux Olympiques "Tokyo 2021"
- ✓ Jeux paralympiques "Tokyo 2021"
- ✓ Championnat du monde de Handball "Egypte 2021"
- ✓ Coupe d'Afrique des Nations de football "Cameroun 2021"
- ✓ Championnat d'Afrique Senior avec 7 joueurs en Tunisie

- ✓ Coupe des Confédérations pour le mini football en Ukraine
- ✓ Championnat du monde d'athlétisme "Chine 2021"
- ✓ Championnat du monde de Jujitsu aux EAU
- ✓ Championnat du monde de Speed Ball "Chine"
- ✓ Championnat du monde de bodybuilding, Espagne
- ✓ Championnat d'Afrique de Taekwondo en Tunisie
- ✓ Championnat du monde junior de boxe en Prusse
- ✓ Championnat du monde Kyokushinkai en Russie
- ✓ Championnat du monde de Wushkung Fu, USA (Senior)
- ✓ Championnats du monde de Wushkung Fu en Chine

2- Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme

« Sport » :

2-1 Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure de la performance du programme :

Sur la base des recommandations issues des séances de travail périodiques tenues à l'unité GBO centrale en présence d'experts français et des séances de travail avec les représentants du programme « Sport » et les différents acteurs concernant l'examen des objectifs et indicateurs adoptés au cours des dernières années, des modifications ont été apportées (voir le tableau suivant) sachant qu'il a été convenu de reformuler les objectifs et les indicateurs, en tenant compte de l'approche genre et du principe d'égalité des chances et de réduire le nombre d'indicateurs pour chaque objectif à 3 indicateurs.

Objectifs	Indicateurs	Motifs de la modification
<p>Objectif 2.1 : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Taux d'évolution du nombre des licencié(s) selon les régions Sous indicateur 1 : taux d'évolution du nombre de licenciés par région Sous indicateur 2 : taux d'évolution du nombre de licenciées par région</p>	<p>Continuation d'adoption de l'indicateur en le reformulant et en intégrant l'approche genre</p>

	Indicateur 2.1.2 : Evolution du nombre d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive	Un nouvel indicateur adopté pour le développement de la pratique sportive à travers des ateliers de formation et basé sur des recherches et études réalisées sur le terrain
	Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport	Un nouvel indicateur adopté en intégrant l'approche genre
Objectif 2.2 : Soutenir les athlètes d'élite	Indicateur 2.2.1 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives africaines	Continuation d'adoption de l'indicateur
	Indicateur 2.2.2 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales	Continuation d'adoption de l'indicateur
Objectif 2.3 : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes	Indicateur 2.3.1 : Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage	Continuation d'adoption de l'indicateur
	Indicateur 2.3.2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet	Continuation d'adoption de l'indicateur
	Indicateur 2.3.3 : Taux de violence dans le domaine du sport	Un nouvel indicateur

Objectif n ° 2.1 : Diffuser et développer la pratique sportive dans les régions selon l'approche genre

Référence de l'objectif : le sous-programme « Pratique des activités sportives »

Présentation de l'objectif et justifications de l'adoption de ses indicateurs:

Croyant au rôle joué par le sport dans la construction de la personnalité de l'individu et la modification de son comportement ainsi que dans la réalisation du principe de coopération et de compétition, de développement de l'esprit de groupe entre les individus et de valorisation de leur position sociale et conscient de ses répercussions positives sur la société en général ainsi que du droit de chacun de pratiquer le sport sur un pied d'égalité, le ministère s'emploie à généraliser et

diffuser la culture de la pratique des activités sportives et physiques entre différentes tranches d'âges et groupes sociaux et dans la plupart des régions et régions (en particulier celles où la pratique sportive est inférieure à la moyenne nationale) dans un cadre organisé (au sein des associations et clubs).

Afin de concrétiser cette vision stratégique de diffusion et de développement de la pratique du sport dans différentes régions en adoptant l'approche genre et le principe d'égalité des chances, trois axes principaux ont été identifiés:

- ✓ Augmentation du nombre total de licencié(é)s dans les sports civils et non compétitifs et un soutien aux sports féminins afin de développer leurs résultats et d'augmenter le nombre de licenciées(**Indicateur 1**)
- ✓ Soutenir la formation et la recherche dans le domaine du sport pour faire face aux nombreux changements se produisant dans le domaine du sport aux niveaux national et international en général et contribuer au développement de la pratique sportive (**Indicateur 2**)
- ✓ Diffuser la pratique sportive en soutenant et en développant la pratique sportive des personnes handicapées (**Indicateur 3**)

↗ **Indicateur n ° 1: Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions**

Cet indicateur permet d'analyser des données statistiques concernant le nombre de licenciés hommes et femmes dans les sports civils et non compétitifs, selon les spécialités. Cette analyse contribue à:

- Analyser et étudier les principales différences entre le nombre de licenciés hommes et femmes selon les spécialités et analyser les causes. Ce qui contribue à la détermination des mesures et mécanismes à pour s'attaquer à ces causes et ainsi contribuer à atteindre les objectifs.
- Évaluer le niveau d'encadrement pour les sports féminins et augmenter le nombre de femmes pratiquant des sports
- Renforcer le principe de discrimination positive dans la diffusion de la pratique sportive dans les régions en analysant et en étudiant les taux de couverture de toutes les régions.

↗ **Indicateur 2: Evolution d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive**

Cet indicateur vise à développer la pratique sportive à travers l'organisation d'ateliers de formation en s'appuyant sur les recherches et études menées sur le terrain par l'Observatoire

National du Sport. Ceci contribue à suivre le rythme des nombreux changements qui s'opèrent dans l'arène sportive au niveau national et niveau international. Les résultats de l'enquête sur les pratiques sportives et physiques des tunisiens réalisée par l'Observatoire National du Sport seront publiés fin 2020.

Les objectifs de l'observatoire consistent à :

- Suivre le développement des activités sportives pour tous les groupes sociaux et contribuer à la conception de plans et programmes visant à élargir la base
- Suivre les efforts nationaux visant à réaliser le droit de chacun à pratiquer des sports et des activités physiques
- Aider les autorités à conceptualiser des stratégies appropriées et à élaborer des plans opérationnels pour améliorer les capacités et les résultats des athlètes et pour promouvoir le sport national.

Le programme de l'Observatoire national du sport comprend également les axes suivants :

- Recherche et études scientifiques
- Etudes sur le terrain
- Sondages des opinions
- Manifestations scientifiques, séminaires et colloques
- Publications

🔗 **Indicateur n ° 3: Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport**

Cet indicateur vise à promouvoir l'égalité et à garantir le principe d'égalité des chances dans la diffusion de la pratique sportive en soutenant et en développant la pratique sportive chez les personnes handicapées Ce qui contribue à augmenter le nombre total de licenciés et d'atteindre l'objectif de généralisation et de diffusion de la pratique sportive.

Il convient de noter que le sport des handicapés traverse des conditions difficiles puisqu'il souffre d'un manque de moyens et de soutien. Egalement, ce groupe d'athlètes ne reçoit pas beaucoup d'attention. Au contraire, la plupart des disciplines s'adressent aux personnes ayant des besoins particuliers souffrent de manque d'incitations en comparaison aux personnes normales. D'où la baisse du nombre d'associations et par conséquent une baisse du nombre de licences.

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1 : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions	%	2.7%	12.8%	7.67%	%4.41	%5.40	4.52%	7.14%
	Nombre	151123	169535	182542	190600	200900	210000	225000
Sous-Indicateur 1 : Taux d'évolution du nombre des licenciés selon les régions	%	---	9.95%	6.53%	3.10%	4.68%	2.90%	6.89%
	Nombre	111446	122535	130542	134600	140900	145000	155000
Sous-Indicateur 2 : Taux d'évolution du nombre des licenciées selon les régions	%	26.3%	18.45%	10.63%	7.69%	7.14%	8.33%	7.69%
	Nombre	39677	47000	52000	56000	60000	65000	70000
Indicateur 2.1.2 : Evolution d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive	%	-	-33.3%	25%	-2%	6%	-	-
	Nombre	12	09	12	04	10	-	-
Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport	%	%1.4	1.2%	1.0%	0.89%	0.98%	0.95%	0.97%
	Nombre	2575	2152	1986	1714	1980	2000	2200

Objectif n ° 2.2 : Soutenir les athlètes d'élite

Référence de l'objectif : le sous-programme « Pratique des activités sportives »

Présentation de l'objectif et justifications de l'adoption de ses indicateurs :

L'amélioration des résultats des sportifs d'élite et la mise à niveau des athlètes pour atteindre les podiums de couronnement arabes, continentaux et internationaux font partie des priorités du programme et un objectif majeur et pivot dans la traduction de sa stratégie.

Par conséquent, le travail se poursuit au sein de la direction d'élite afin de soutenir les équipes nationales et de fournir tous les moyens dans le cadre de trois principaux axes :

- Encadrement de l'élite sportive
- Soutien du travail de base et encadrement des jeunes
- Renforcement du sport d'élite avec des cadres techniques

L'assistance des sportifs lors de la participation aux événements sportifs a contribué à leur arrivée sur les podiums de remise de prix régionaux et internationaux et à atteindre les objectifs fixés. Il est à noter que les résultats sportifs constituent un thermomètre pour le progrès et le développement du sport outre les dimensions économique, culturelle, sociale et touristique. En raison de la multiplicité et de la complexité des événements sportifs, la mesure de la performance se limite à mesurer l'atteinte de l'objectif moyennant les deux indicateurs suivants :

1. Indicateur n ° 1 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives africaines

2. Indicateur n ° 2 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales

Indicateurs de performance de l'Objectif n ° 2.2 : Soutenir les athlètes d'élite

Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.2.1 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives africaines	Nombre	347	336	372	51 *	307	-	-
Indicateur 2.2.2 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales	Nombre	106	35	75	12 *	83	-	-

➤ Analyses des résultats des athlètes d'élite pour l'année 2020

➤ **Total de points aux Championnats d'Afrique et Coupes du Monde**

Manifestations sportives	Classe d'âge	Or	Argent	Bronze	Total
Championnats d'Afrique	Séniors (Masculin)	5	6	5	16
	Séniors (Féminin)	3	2	6	11
Total championnats d'Afrique		8	8	11	27
Total des points		24	16	11	51
Coupes du Monde	Séniors (Masculin)	2	1		3
	Séniors (Féminin)			4	4
Total championnats d'Afrique		2	1	4	7
Total des points		6	2	4	12

➤ **Résultats sportifs de l'élite nationale dans les plus importants événements sportifs officiels de l'année 2020**

Fédération	Type de manifestations sportives	Classe d'âge	Résultats enregistrés			
			Or	Argent	Bronze	Total
Karaté	Championnats d'Afrique	Junior (Masculin)	1			1
		Senior (Masculin)	2		1	3
		Cadet(Masculin)	-		2	2

		Junior (Féminin)	-		1	1	
		Senior (Féminin)	-		1	1	
Sous-total			3	-	5	8	
Escrime	Championnats d'Afrique	Moins de 17 ans	-		2	2	
		Moins de 20 ans	-	2	5	7	
	Championnats méditerranéens	Moins de 15 ans	-	2	2	4	
		Moins de 17 ans	-	1	2	3	
		Moins de 20 ans	1	1	4	6	
	Coupes du Monde	Senior (Masculin)	-				0
		Senior (Féminin)	-				0
Sous-total			1	6	15	22	
Lutte	Championnats d'Afrique	Junior (Masculin)	2	7	3	12	
		Seniors (Masculin)	3	5	4	12	
		Cadet (Masculin)	3	3	2	8	
		Junior (Féminin)	4	3	2	9	
		Senior (Féminin)	2	1	5	8	
		Cadet (Féminin)	5	1	4	10	
Sous-total			19	20	20	59	
Boxe	Championnats d'Afrique	Senior (Féminin)	1	1		2	
		Cadet (Masculin)		2	3	5	
Sous-total			2	3	3	7	
Haltérophilie	Coupes du	Senior	2	1		3	

	Monde	(Masculin)				
		Senior (Féminin)	-	-	4	4
Sous-total			2	1	4	7
Hand Ball	Championnats d'Afrique	Senior (Masculin)	-	1		1
Sous-total				1	-	1
Total général			26	31	47	104

**Résultats sportifs attendus aux Championnats d'Afrique et du Monde pour l'élite
(Masculins et féminins) pour l'année 2021**

Type de manifestations sportives		Résultats enregistrés			
		Or	Argent	Bronze	Total
Championnats d'Afrique	Médailles	57	48	40	145
	Points	171	96	40	307
Championnats du Monde	Médailles	7	15	32	54
	Points	21	30	32	83

Objectif n ° 2. 3 : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes

Référence de l'objectif : le sous-programme « Pratique des activités sportives »

Présentation de l'objectif et justifications de l'adoption de ses indicateurs

L'une des priorités du programme est de promouvoir et d'assurer un exercice sportif sain en préservant la santé des athlètes, en consacrant l'esprit sportif et les valeurs olympiques, en étudiant le phénomène de la violence dans le domaine sportif et en développant des mécanismes pour le réduire. Afin de concrétiser cette vision stratégique, trois axes principaux ont été identifiés :

➤ **Au niveau du suivi et de la préservation d'un sport sain:**

L'Agence nationale antidopage assure :

- ✓ L'organisation de séances de sensibilisation des athlètes afin de les protéger contre le dopage et les sanctions sévères qui peuvent les empêcher de participer à des manifestations nationales, régionales et internationales.
- ✓ L'intensification des processus de contrôle des athlètes lors de diverses compétitions sportives en augmentant le nombre de contrôles antidopage et l'étendant à toutes les spécialités.

Pour la réalisation de son programme de prévention et de sensibilisation, l'agence propose différents supports pédagogiques portant le slogan de l'agence «Pour un sport propre» pour vulgariser et consolider la culture de l'antidopage, développer des méthodes et des procédés de communication et de dialogue en utilisant la technologie moderne et en suivant le rythme des développements mondiaux dans ce domaine. L'Agence nationale de lutte contre le dopage s'emploie à généraliser les programmes de prévention dans différentes régions afin de :

- ✓ Diffuser et consolider la culture de la lutte contre le dopage.
- ✓ Encadrer la catégorie des jeunes, y compris les athlètes et les non-athlètes.
- ✓ Inciter les athlètes à respecter les principes de la compétition honnête et les nobles principes du sport.
- ✓ Préserver la santé des athlètes et des non-athlètes contre tous les comportements à risques.

La politique de sensibilisation comprend différents groupes et catégories, notamment : les sportifs (diverses spécialités et catégories), le personnel technique et médical, les entraîneurs (entraîneurs, professeurs d'éducation physique ...), les jeunes (étudiants, élèves ...).

Le programme de sensibilisation repose sur plusieurs moyens et méthodes :

- ✓ Le contact direct
- ✓ L'organisation de conférences, séminaires et interventions scientifiques
- ✓ La publication d'affiches et la communication des messages courts
- ✓ L'animation des espaces pour la sensibilisation
- ✓ La diffusion de spots de sensibilisation dans différents médias audiovisuels

↗ **Indicateur 1: le pourcentage de violations positives par rapport au nombre de tests**

Lutte contre le dopage			
	2020	2021	
Nombre de séances de sensibilisation	90	95	
Nombre d'analyses et de contrôle antidopage	186	Echantillon b	215
		Echantillon d	45

↗ **Au niveau de la préservation de la santé des sportifs:**

Le Centre national de médecine et des sciences du sport fournit des services médicaux et scientifiques aux athlètes en général et à l'élite en particulier.

Ses activités sont principalement axées sur les soins prodigués, les services médicaux assurés et le suivi scientifique des sportifs à travers :

✓ La soumission des athlètes d'élite à des examens médicaux programmés, y compris l'examen médical périodique annuel de réhabilitation, pour obtenir un certificat de qualification avant de participer à des événements sportifs officiels.

L'examen médical de réhabilitation est un indicateur efficace pour augmenter le pourcentage d'athlètes d'élite qualifiés pour l'excellence sportive et améliorer les résultats sportifs. Le groupe cible a été revu en choisissant les athlètes d'élite au lieu de l'ensemble des athlètes rendant ainsi l'indicateur plus réaliste et réalisable eu égard aux capacités actuellement disponibles. Cet indicateur a été choisi compte tenu du fait que l'examen médical de qualification est considéré en tant qu'intervention stratégique pour prévenir la mort subite dans la communauté sportive et pour assurer la santé et la sécurité des athlètes, en particulier ceux de haut niveau et de haute qualification (**Sous-indicateur 1: pourcentage d'athlètes d'élite ayant subi un examen médical de réhabilitation**)

- ✓ Dans le même contexte, le centre fournit aux athlètes d'élite un programme de suivi scientifique pour l'excellence sportive, dans le but d'augmenter l'encadrement d'athlètes de haut niveau qualifiés pour concourir aux compétitions internationales et les aider à y accéder (**Sous-indice 2: Pourcentage d'athlètes d'élite soumis au programme de suivi scientifique pour Sports d'excellence**)
- ✓ Le pourcentage d'indicateurs pour l'année 2020 n'a pas été défini, car il est calculé annuellement et est lié au nombre total d'athlètes d'élite déclaré par la direction générale des sports.

↪ **Indicateur 2: Le pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet**

- **Ressources financières et dépenses pour le Centre national et les centres régionaux**

Les ressources du Centre national de médecine et des sciences du sport sont constituées de crédits du budget de l'État et de recettes provenant des services médicaux fournis, et le budget 2020 se répartit comme suit:

- **Répartition annuelle du budget 2020**

Subventions de l'Etat			Revenus du centre national et des centres régionaux	Excédents des budgets antérieurs	Revenus divers occasionnels
Rémunération	Moyens de service	Interventions			
33000,000 dinars	310000,000 dinars	75000,000 dinars	165000,000 dinars	99860,787 dinars	49000,000 dinars
Total du budget = 731860,787 dinars					

- **Dépenses effectuées jusqu'au 31/08/2020**

Rémunération	Moyens de service	Interventions	Revenus du centre national et des centres régionaux
0	366792,872 dinars	43750,000 dinars	55960,829 dinars
Total des dépenses = 410542,872 dinars			

- **Statistiques totales des services fournis par le Centre national de médecine et des sciences du sport**

✓ Tableau détaillé de l'activité des composantes de l'unité d'évaluation des capacités fonctionnelles et physiques: Centre national (janvier-juin 2020)

Types de services	Cursus scolaire sportif						Sportifs d'élite		Sportifs licenciés						Équipes d'arbitrage		Centres de promotion du sport		Diverses catégories		Total par sexe		Total des bénéficiaires		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Examens médicaux de réhabilitation	0	0	3	15	88	142	108	271	0	90	5	14	0	2	0	0	0	24	0	0	204	558	762		
Nutrition	6	3	34	35	121	250	373	873	0	0	5	88	0	0	4	5	3	104	0	0	536	1352	1888		
Évaluation psychologique dans le cadre de la réhabilitation médicale et du suivi psychologique	0	0	3	4	0	0	123	302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126	306	432		
Analyses biologiques	0	0	11	12	165	334	153	344	0	0	0	13	4	7	0	0	1	26	33	38	367	874	1241		
Total	6	3	51	66	374	726	757	1790	0	90	01	25	4	9	4	5	1	154	33	38	1233	3090	4323		
	9		117		1001		2547		90		225		13		9		155		71						
		1021								328															

Les services de l'Unité d'évaluation de la fonction physique et des capacités ont réduits leurs services de moitié ou plus en raison de la suspension de l'activité sportive pendant le confinement.

✓ **Tableau détaillé des bénéficiaires des analyses de dépistage du Coronavirus Covid 19 juin 2020**

En plus de ses activités normales, le service de médecine du sport, en coopération et en coordination avec le ministère de la Santé, a mené une campagne d'analyse rapide de dépistage

du virus Covid 19, au profit des athlètes d'élite après la période de confinement et avant la reprise de l'activité sportive (environ mille analyses).

	Sportifs		Autres (entraîneurs, agents,...)	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Total	662	306	19	8
	968		27	
	995			

✓ Les activités du service de suivi scientifique

	Analyses scientifiques de terrain			Réhabilitation physique			Préparation physique			Nombre total des bénéficiaires	Total des séances
	M	F	Nombre de séances	M	F	Nombre de séances	M	F	Nombre de séances		
Total	122	96	108	13	20	620	55	46	1610	352	2338
	218			33			101				

À l'instar du service de médecine du sport, les services du département des sciences du sport ont été réduits pour les mêmes raisons liées à la propagation du coronavirus et au confinement.

Le nombre d'élite bénéficiaires est considéré faible 2,87% eu égard à l'ensemble des athlètes d'élite (4072). En fait, l'accent mis sur l'excellente élite sportive inscrites aux universités sportives individuelles appelée à se prépare physiquement et techniquement pour d'importantes compétitions internationales, en particulier les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, puis d'Afrique.

• Projets programmés au cours du quatrième trimestre de 2020

- ✓ Initier la préparation d'un décret pour changer le caractère juridique du centre d'un établissement public à caractère administratif à un établissement public non administratif
- ✓ Transmettre l'organigramme du centre national et des centres régionaux à la direction générale des services communs.
- ✓ Installer le site Internet du centre sachant qu'un cahier des charges a été élaboré et qu'il a été procédé au lancement de la consultation.

- ✓ Achever le projet de réhabilitation du centre dont les travaux ont démarré depuis le début du mois de juin mais ont connu quelques perturbations au cours du mois de juillet et reprendront fin août.
- ✓ Lancer la préparation d'un nouvel accord pour l'acquisition de matériel médical dont le financement est inscrit sur le reliquat des crédits du titre II du budget.
- ✓ Mettre en place un programme de suivi médical et scientifique des athlètes d'élite dans le cadre de la préparation des compétitions internationales, notamment les Jeux Olympiques, en tenant compte de la prévention du COVID19

➤ **Au niveau du respect de l'éthique sportive et du dévouement de l'esprit sportif et des valeurs olympiques**

Pour assurer le respect de l'éthique du sport et la diffusion des valeurs olympiques, la direction générale du sport s'emploie à étudier le phénomène des violences de toutes natures (physiques, verbales, immatérielles ...) dans le secteur du sport et à mettre en place les mécanismes pour le réduire en cherchant à ratifier la loi sur la lutte contre les violences et les émeutes dans le domaine sportif et en accordant toute l'importance à la dimension de sensibilisation et de coordination avec les interlocuteurs (médias, groupes sportifs, structures du ministère de l'Intérieur ...).

L'indicateur «pourcentage de violence dans le domaine du sport» a également été adopté pour étudier ce phénomène et en déterminer les causes car cet indicateur est calculé par le nombre de cas de violence enregistrés au cours des 20 000 manifestations. Sur la base des chiffres précédemment enregistrés et analysés, il est constaté que le taux de violence dans les sports d'équipe est plus élevé que dans les sports individuels.

➤ **Indicateur 3: Taux de violence dans le domaine du sport**

Indicateurs de performance pour l'objectif n ° 3.1.2: Promouvoir le respect de l'éthique sportive et préserver la santé des athlètes

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.3.1: Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage	%	1.36%	1,2 %	2,8%	-	-	-	-

Indicateur 2.3.2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet	%	-	39.18%	27%	28%	30%	34%	35%
Sous-Indicateur 1 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait au suivi médical de réhabilitation	%	-	30.93%	19.67%	20%	21%	24%	24%
Sous- Indicateur 2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait au programme de suivi médical pour l'excellence sportive	%	10%	8.25 %	7.34%	8%	9%	10%	11%
Indicateur 2.3.3 : Taux de violence dans le domaine du sport	%	1,80%	1.81%	1.72%	-	1.37%	1.17%	0.83%
	Nombre	377	352	344	-	250	200	150

2.2 Présentation des activités du programme

🔗 **Note générale: Suivi de la situation épidémiologique en relation avec le secteur du sport**

Les indicateurs du programme « Sport » ont connu une baisse remarquable au cours de l'année 2020, principalement en raison des circonstances exceptionnelles que traversent le pays et tous les pays du monde face à la menace du virus corona et ses effets sur toutes les activités sociales, économiques, culturelles, éducatives et même administratives. Le secteur du sport est également touché par cette pandémie et une baisse sensible des activités sportives est enregistrée en raison des suspensions pendant plusieurs périodes.

Le secteur du sport a contribué à soutenir l'effort de l'Etat pour faire face à la pandémie Corona et le suivi de la situation épidémiologique à travers :

1- Reprise des activités sportives

- ✓ Élaboration d'un guide de mesures préventive
- ✓ Préparation du protocole sanitaire
- ✓ Préparation de l'hôpital d'urgence à la cité nationale sportive

2- Soutenir les efforts de l'État pour faire face à la pandémie Corona

- ✓ Préparation du centre de formation de Borj Cédria en tant que siège de quarantaine
- ✓ Mise à la disposition du gouvernorat de Tunis de la grande salle de sport multidisciplinaire à la cité sportive de la Jeunesse et en faire un centre de collecte de dons au profit des groupes vulnérables

3- Financement public et encadrement des sportifs

- ✓ L'évacuation des athlètes et du personnel technique coincés à l'étranger
- ✓ Le financement public et encadrement des sportifs et des structures sportives

Objectifs	Prévisions de l'indicateur pour 2021	Activités et interventions	Prévisions des crédits 2021
Objectif 2.1 : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmation et suivi de l'organisation d'événements nationaux et internationaux ✓ Programmation d'événements sportifs ✓ Programmation d'événements féminins ✓ Programmation d'événements sportifs dans les régions ✓ Formation et recyclage des cadres techniques ✓ Recherche scientifique et études dans le domaine du sport ✓ Préparation des cadres juridiques et législatifs 	
Objectif 2.2 : Soutenir les athlètes d'élite		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation des plus grands événements sportifs africains ✓ Préparation des plus grands événements sportifs internationaux ✓ Hébergement et restauration des équipes sportives 	
Objectif 2.3 : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi médical et performance sportive d'élite ✓ Soutien de l'encadrement médical des athlètes d'élite ✓ Réalisation d'examens physiques sur le terrain ✓ Surveillance du dopage ✓ Opérations de contrôle du dopage ✓ Organisation d'événements de sensibilisation préventive 	

❖ Les plus importants projets programmés dans le budget de développement pour 2021

En 2021, des projets d'infrastructure et des programmes spéciaux continueront d'être mis en œuvre au profit du secteur de la jeunesse et du sport. À cette fin, des dépenses à caractère

développemental de 40,9 MD (crédits de paiement) ont été allouées au secteur du sport au profit des interventions suivantes:

- ✓ La poursuite du programme d'aménagement, d'agrandissement, d'entretien, d'éclairage et de culture du gazon des installations sportives pour les maintenir disponibles pour accueillir diverses activités sportives.
- ✓ La poursuite de la construction de piscines à Tozeur, Kasserine, Jendouba, Siliana, El Kef, Manouba et Kebili
- ✓ L'achèvement de la piscine olympique de Sousse
- ✓ L'aménagement et l'agrandissement du stade olympique de Sousse
- ✓ La préparation et la réhabilitation du stade olympique d'El Menzah et étude de la réhabilitation du stade olympique, de Radès et du stade Taib El Mehairi à Sfax
- ✓ L'équipement des installations sportives
- ✓ La réhabilitation des piscines d'El Menzah et de Tataouine
- ✓ La poursuite de la création de 5 aires de jeux municipales à Balta Bou Awan, Al Hbeira, Amdoun, el Bararja et Menzel Mhairi, et étude de 3 nouvelles aires de jeux

Projets	Coût	Contenu physique des projets
Préparation et réhabilitation du stade olympique d'El Menzah	52000	Préparation et réhabilitation complètes du stade olympique d'Al-Menzah pour accueillir les événements sportifs locaux et internationaux. Les interventions les plus importantes comprennent les structures, les gradins, le plafond, les vestiaires, un terrain herbeux, un tableau noir brillant et l'éclairage.
Continuer à réhabiliter le stade olympique de Sousse	20000	Allocation de fonds supplémentaires pour l'installation du tableau électronique, l'équipement de diffusion télévisuelle, le renforcement de l'éclairage, refaire la pelouse du stade principal et du stade secondaire. Ces fonds sont réservés pour couvrir l'augmentation des quantités d'ouvrage achevées et l'inflation.
Etudes techniques pour l'agrandissement du stade	1500	Lancement des études techniques pour augmenter la capacité du stade Taib El Mhairi à Sfax.

Taib El Mhairi à Sfax		
Etudes techniques pour la préparation du Palais des Sports et de la piscine olympique à El-Menzah	1000	Lancement des études techniques préliminaires pour préparer à la fois le Palais des Sports et la piscine olympique d'El Menzah en fonction des options techniques réalisées à cet effet.
Etudes techniques pour l'aménagement du stade olympique de Radès	2000	Budgétiser des fonds pour les essais et les études techniques pour l'aménagement du stade olympique de Radès, en particulier le toit et les structures
Stades sportifs	10900	Préparation et réhabilitation de 30 terrains de jeux dans différentes régions de la république et lancement des études techniques pour créer 2 terrains de sport dans les communes de Ghazala et El-Morouj
Aménagement et création de salles de sport	10100	Création d'une salle pour les jeux de groupe et de 4 salles pour les jeux individuels et aménagement de 9 gymnases en plus d'allouer des fonds pour étudier la construction de 2 salles de groupes et de 2 salles individuelles
Pelouse des stades	10000	Installation et la refaite de la pelouse de 13 stades

❖ Difficultés de mise en œuvre du programme sportif pour 2021

- ✓ La faiblesse du budget alloué pour l'année 2021 est un frein à la mise en œuvre des programmes à compléter, notamment les préparatifs aux jeux olympiques, et la difficulté d'accueillir les plus grands événements internationaux organisés en Tunisie
- ✓ La difficulté de mise en œuvre du calendrier officiel des manifestations sportives internationales en raison de son report et de l'absence de calendrier alternatif
- ✓ Annulation d'événements sportifs en raison de la propagation de la pandémie Corona et de la difficulté d'assurer la poursuite des préparatifs des équipes nationales et la mise en œuvre du calendrier des compétitions et matchs nationaux
- ✓ Faible pourcentage de pratique sportive
- ✓ Manque de gouvernance dans les structures sportives

- ✓ Absence de ressources propres pour les structures sportives et leur dépendance quasi totale à l'aide publique
- ✓ La plupart des installations sportives ne répondent plus aux normes et difficiles à entretenir et à entretenir
- ✓ Instabilité des bureaux des fédérations
- ✓ Une organisation structurelle et administrative qui ne répond pas aux évolutions du secteur
- ✓ La dispersion des textes législatifs et leur inadéquation avec les changements rapides aux niveaux national et international

3- Dépenses du programme:

3-1 Budget programme:

Les dépenses du programme « Sport » pour l'année 2021 ont été fixées dans les limites de 120.147 mille dinars et sont réparties comme suit:

Tableau n ° 7

**Budget du programme selon la nature de la dépense
(crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunération	15120	20229	20429	200	1.0%
Fonctionnement	3017	3368	4335	967	21.89%
Interventions	36054	54459	54483	24	0.0%
Investissements	46520	42800	40900	-1900	-4.4%
Opérations financières	-	-	-	-	-
Reste des dépenses	30600	-	-	-	-
Total	131311	120856	120147	-709	-0.6%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Graphique

Répartition du projet du budget du programme au titre de l'année 2021 selon la nature de la dépense

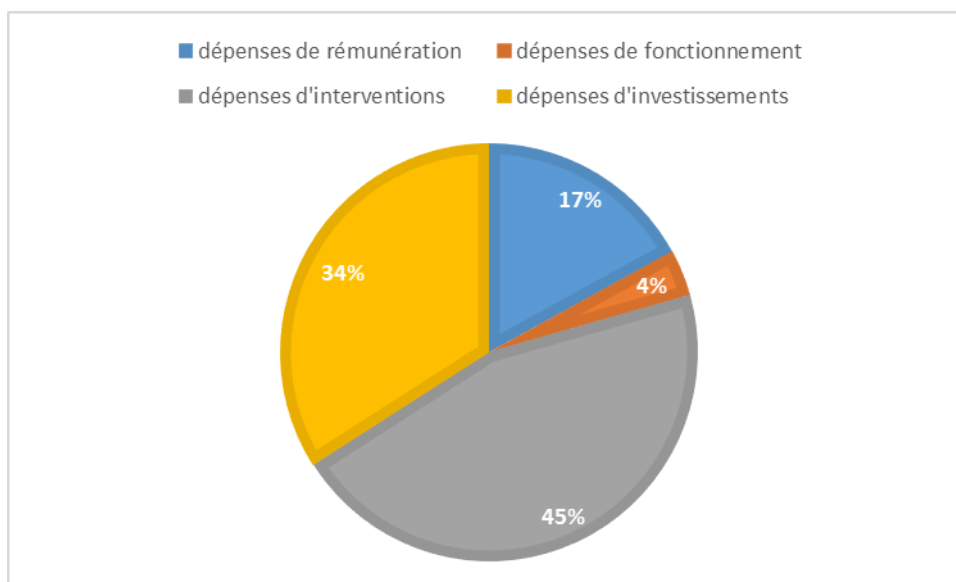


Tableau n ° 8

Budget du programme « Sport » selon la nature de la destination de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Sous-programme	Activités	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Suivi médical et performance de l'élite sportive	2140	2106	3254	1148	35.28%
	Contrôle du dopage	1000	975	1192	217	18.20%
	Recherches et études scientifiques dans le domaine sportif	1000	1067	1304	237	18.17%
	Hébergement et restauration des équipes sportives	210	423	584	161	27.57%
	Encadrement	750	929	988	59	5.97%

	technique et médical des sportifs hébergés dans les centres d'athlétisme					
	Programmation et suivi de l'organisation des manifestations sportives nationales et internationales	23867	55264	52455	-2809	-5.35%
	Construction et aménagement des structures sportives	-	42800	40900	-1900	-4.64%
	Gestion, exploitation et entretien des structures sportives	11120	15560	16850	1290	7.65%
Total des sous-programmes centrales		40087	119124	117527	-1597	-1.35%
Les activités régionales						349
24 Sous-programmes régionaux	Développement de la pratique sportive au niveau régional	1510	1732	2620	888	33.89%
Total des sous-programmes régionaux		1510	1732	2620	888	
Total du programme		41795	120856	120147	-709	-0.59%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

3-2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Tableau n° 8
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2017	Réalizations 2018	Réalizations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	14837	13341	15120	20229	20429	25882	32611

Dépenses de fonctionnement	2948	2632	3017	3368	4335	6280	7912
Dépenses d'interventions	30710	30191	36054	54459	54483	67360	8479
Dépenses d'Investissements	42700	49950	46520	42800	40900	49816	62768
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	42700	18908	30600	-	-	-	-
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	<u>110602</u>	<u>115021</u>	<u>131311</u>	<u>120856</u>	<u>120147</u>	<u>147000</u>	<u>166000</u>
Total du programme	<u>114102</u>	<u>118629</u>	<u>135311</u>	<u>125618</u>	<u>124109</u>	<u>151170</u>	<u>170235</u>

Programme

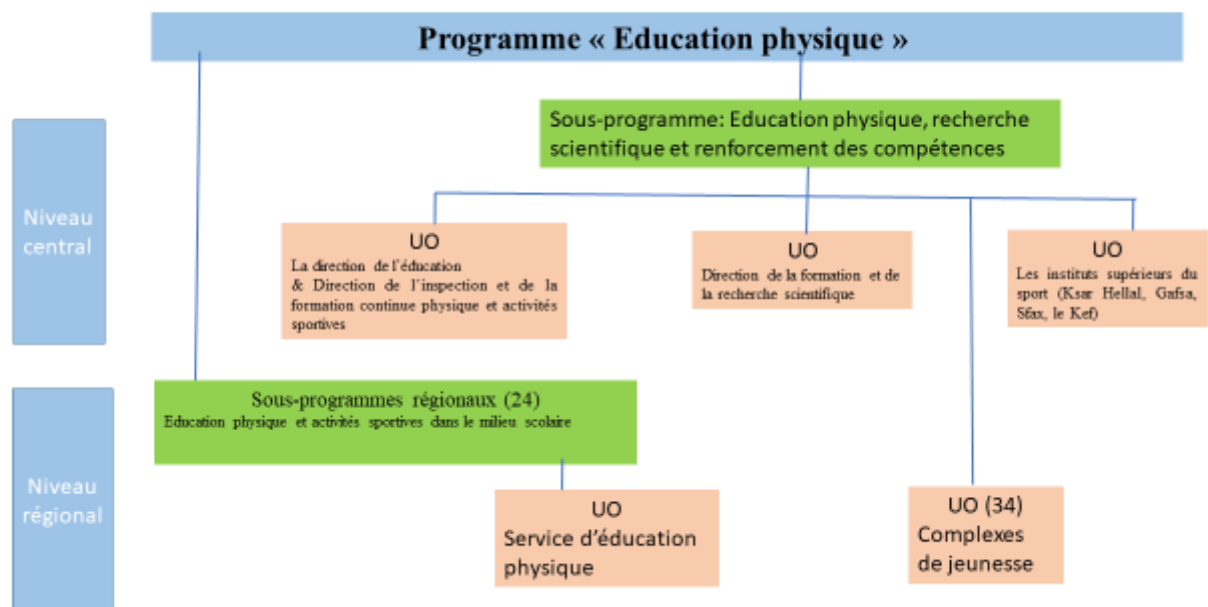
Education physique

Responsable du programme: Mr. Maher MRAYEH, à partir de juin 2020, en remplacement de Mr. Hafsi Dhioufi, à l'occasion de la préparation du projet annuel de la performance pour 2019

1- Présentation du programme et de sa stratégie:

Le programme d'éducation physique comprend les instituts supérieurs de sport et d'éducation physique et supervise les cadres d'enseignement de l'éducation physique dans divers établissements d'enseignement de base, collèges et lycées, et les activités de recherche dans le domaine du sport.

❖ Cartographie du programme



❖ Stratégie du programme :

La stratégie du programme se résume en la généralisation et le perfectionnement de l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement. Les programmes et les cursus d'éducation physique sont d'une grande importance pour l'éducation des jeunes, comme indiqué à l'article 50 de la loi directive, qui stipule que les programmes sont construits autour de l'apprentissage lié aux langues, sciences, technologie, sciences humaines, études sociales et aux arts. Les programmes d'éducation comprennent l'éducation physique et les sports.

Par conséquent, la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche s'emploie à développer une stratégie nationale pour développer l'éducation physique et les activités sportives en milieu scolaire et l'augmentation des recrutements afférents à l'éducation physique et aux professions du sport.

L'éducation physique, selon l'article 55 de la loi directive n ° 2002-80 du 23 juillet 2002, représente une matière pédagogique de base au sein du système éducatif et fait partie du processus éducatif. Elle permet aux apprenants d'acquérir la capacité à persévérer, à développer en eux la recherche de l'excellence et les aide à développer la confiance en eux. Elle contribue également à former une personnalité intégrée et équilibrée des apprenants. En interaction harmonieusement avec le reste des autres matières scolaires, l'éducation physique accorde aux apprenants la capacité à développer l'esprit d'entreprise et de patriotisme, leurs talents et leurs capacités mentales et physiques.

Le programme « Education physique » œuvre également à développer le travail des cellules de développement du sport créés au sein des établissements d'enseignement et leurs méthodes de travail en leur fournissant l'équipement nécessaire et les cadres spécialisés et en encourageant davantage leur rôle dans la découverte des talents qui forme la base sportive et alimente la communauté d'élite nationale. Cette dernière est sélectionnée parmi les talents sportifs puis l'orientation des étudiants distingués vers les cursus sportifs des lycées secondaires sportifs qui permettent la réconciliation entre études et activités sportives.

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Indicateurs
Généraliser l'enseignement de l'éducation physique de qualité	Objectif 3.1: Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement	Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans le cycle primaire
		Indicateur 3.1.2: Taux de couverture dans les collèges
		Indicateur 3.1.3: Taux de couverture dans les lycées

Les plus importants objectifs et priorités du programme:

- ✓ **Réforme du système d'éducation physique**

- Généraliser l'enseignement de l'éducation physique en augmentant le taux de couverture dans les établissements d'enseignement, en particulier dans les écoles primaires et travailler pour réduire les différences entre les régions
- Augmenter le nombre d'élèves appartenant aux centres de promotion du sport au primaire et aux cellules de développement du sport au collège.
- Améliorer la pratique du sport en milieu scolaire.
- Généraliser les activités sportives appropriées dans tous les centres spécialisés pour les personnes à besoins spécifiques
- Généraliser les activités dans tous les centres de formation professionnelle (60 professeurs d'éducation physique)
- Maîtriser les compétences d'enseignement, de formation, de gestion et de recherche.
- Améliorer le taux d'encadrement des enseignants et des cadres des métiers du sport par les inspecteurs.
- Revoir les formations, des cursus et les spécialisations au niveau du système d'enseignement supérieur sportif
- Mettre en place un projet pour développer la qualité de la formation universitaire et de la recherche scientifique sportive
- Améliorer la pratique du sport en milieu scolaire

Les problématiques les plus importants liés au programme et aux réformes menées ou à réaliser:

Objectif stratégique	Situation actuelle	2020	Interventions	
			2021	Principales orientations sur la moyen terme 2021-2023
Généraliser l'enseignement	En cycle primaire : taux de couverture est de	Continuer à généraliser	Maintenir les taux de couverture en:	Atteindre une couverture de

de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement	64,36%, ce qui représente 30592 classes sur 47534 et 2422 cadres spécialisés	l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> * Rationaliser les ressources humaines * recrutement par voie d'accords (vacataires à l'instar de ce qui est en vigueur au ministère de l'Éducation) * opter le système des heures supplémentaires 	100% dans l'enseignement de l'éducation physique pour tous les niveaux d'enseignement intermédiaire et secondaire
	Au collège : taux de couverture de 94,17%, ce qui représente 16739 classes sur 17775 avec 3196 cadres spécialisés			
	Au secondaire : taux de couverture de 98,78%, ce qui représente 16659 classes sur 16865 avec 2578 cadres spécialisés			
	Taux de couverture dans les établissements de formation professionnelle est de 54%, puisque 50 cadres d'enseignement assurent l'enseignement de la matière dans 37 établissements sur un total de 68			
	Taux de couverture dans les établissements d'enseignement spécialisé est de 67,36% puisque 220 cadres assurent l'enseignement de la matière dans 163 établissements sur un total de 242.			

	<p>Taux de couverture dans l'enseignement supérieur est de 26% ce qui équivaut à 54 établissements sur 201 avec 139 cadres spécialisés</p>			
	<p>L'absence d'aménagement d'espaces à l'intérieur ou à proximité des établissements d'enseignement</p>	<p>Conclusion d'un projet d'accord-cadre pour l'entretien des installations sportives dans les établissements d'enseignement</p>	<p>Réalisation du projet "Entretien des installations sportives dans les établissements d'enseignement"</p>	<p>Création de complexes sportifs scolaires dans chaque délégation pour les utiliser dans l'enseignement de l'éducation physique et des activités sportives scolaires.</p>
	<p>Retard dans l'acquisition de l'équipement sportif, causé par la complexité des procédures, et traduite par des accumulations depuis 2010.</p>	<p>Achat d'équipement sportif et leur répartition entre les régions, d'une valeur de 2 millions de dinars</p>	<p>Accélérer la conclusion des contrats de marché en transférant les fonds alloués à l'acquisition d'équipements sportifs et de mobilier à chaque région afin d'acquérir ses propres besoins dans le cadre de la décentralisation.</p>	<p>Augmenter les crédits alloués aux achats d'équipements sportifs</p>

	Les programmes officiels approuvés pour l'enseignement de l'éducation physique remontent actuellement au début des années 90 et ne répondent plus aux priorités, buts et objectifs de l'éducation physique contemporaine.	Préparer une stratégie de développement du système d'éducation physique et pratique des activités sportives en milieu scolaire, formation et recherche	Créer des comités pour reformuler et développer des programmes d'enseignement de l'éducation physique	Elaboration d'une nouvelle stratégie nationale pour l'éducation physique
	Le temps alloué à l'enseignement des matières d'éducation physique ne permet pas d'atteindre les objectifs de la matière	Révision de la circulaire n ° 26 de 2014 sur l'enseignement de l'éducation physique et la poursuite du travail avec les cellules et les structures de développement pour l'activité sportive en milieu scolaire	Revoir le calendrier de la matière d'éducation physique aux différents niveaux de l'éducation dans le cadre de la réforme du système éducatif	Adoption de : - 02 heures à l'école primaire, - 03 heures au collège, - 03 heures au lycée
	Méthodes et procédés d'enseignement de la matière d'éducation physique ne répond pas à l'intérêt de nombreux étudiants à différents niveaux de l'éducation	Réalisation des cours de recyclage pour l'éducation physique et les métiers du sport	Lancer une consultation nationale auprès de tous les intervenants du secteur.	Rédaction de programmes au contenu détaillé (guide de référence) approuvés par les professeurs

				d'éducation physique.
--	--	--	--	-----------------------

2- Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme:

2-1 Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure de la performance du programme:

L'éducation physique et les activités sportives en milieu scolaire occupent une place importante dans le système éducatif puisqu'il s'agit d'une matière obligatoire aux différents niveaux de l'enseignement de base et à certaines étapes de l'enseignement universitaire. Les activités sportives contribuent également à améliorer les capacités de l'élève et à le préparer moralement et mentalement.

L'objectif stratégique du programme « Education physique » consiste en l'amélioration du taux de couverture de l'éducation physique dans divers établissements d'enseignement de base et secondaire, ainsi que dans l'augmentation du nombre d'élèves appartenant aux cellules de développement au sein des établissements d'enseignement primaire et collèges.

Objectif 1: Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

Présentation de l'objectif:

En raison de la place importante que la matière éducation physique occupe dans le système éducatif puisqu'elle est considérée en tant que matière obligatoire à les différents niveaux d'enseignement et qu'elle contribue à développer les capacités de l'élève et le prépare moralement, mentalement, comportementalement et physiquement.

Par conséquent, les efforts se poursuivront pour fournir un nombre suffisant d'enseignants dans les établissements d'enseignement, en particulier ceux qui en sont démunis ou qui en souffrent d'un grave manque afin d'élargir la carte de la pratique de l'éducation physique à tous les gouvernorats, développer le nombre de bénéficiaires et réduire l'écart de taux de couverture entre les régions. Le programme œuvre également à relever le niveau des diplômés des Instituts Supérieurs de Sport et d'Education Physique, former des cadres pédagogiques et améliorer les conditions de travail des inspecteurs.

Référence de l'objectif:

- Au niveau central: le sous-programme Pilotage du programme « Education physique » : Éducation physique et activités sportives en milieu scolaire, enseignement supérieur, recherche scientifique et développement des compétences.

Au niveau régional: éducation physique et activités sportives dans les commissariats régionaux

Justifications du choix des indicateurs:

Indicateur n° 1: Taux de couverture dans le cycle primaire

Le taux de couverture dans le cycle primaire a été adopté comme indicateur permettant de calculer le nombre de classes bénéficiant de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement à raison d'une heure par semaine.

Indicateur numéro 2: le taux de couverture dans les collèges: cet indicateur permet de calculer le nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique dans les collèges à raison de trois par semaine.

Indicateur n° 3: Taux de couverture dans les lycées : cet indicateur permet de calculer le nombre de classes bénéficiant de l'éducation physique dans les lycées à raison de deux heures par semaine

- **Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 3-1**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	2020			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans le cycle primaire	%	65.36	64.21	62.40	64.36	80	90	100
Indicateur 3.1.2: Taux de couverture dans les collèges	%	93.82	93.71	93.27	94.17	100	100	100
Indicateur 3.1.3: Taux de couverture dans les lycées	%	98.22	98.21	98.40	98.78	100	100	100

2-2 Présentation des activités du programme

Tableau n°6

Présentation des activités et des interventions du Programme

Objectifs stratégiques	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021 (mille dinars)
Objectif 3.1: Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement	90%	- Maintenir les taux de couverture en: * Rationaliser les ressources humaines * recrutement par voie de conventions (vacataires à l'instar de ce qui est en vigueur au ministère de l'Éducation)	-Enseigner l'éducation physique en milieu scolaire -Organisation d'événements sportifs en milieu scolaire -Gestion des cadres universitaires et de compétences -Formation et recherche	94908 1183
	100%	* adopter le système d'heures supplémentaires	- Inspection pédagogique -Équipement et construction d'instituts supérieurs de sport et d'éducation physique	410 12072
	100%	-Réalisation du projet "Maintenance des installations sportives dans les établissements d'enseignement »		315397 5500
Total				429470

3. Crédits du programme

3.1. Budget du programme pour 2021

Les dépenses du programme « Education physique » s'élèvent à 429470 mille dinars et se répartissent comme suit:

Tableau n ° 7

**Budget du programme selon la nature de la dépense
(crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunération	316492	364054	380426	16372	4,50
Fonctionnement	17322	20595	21924	1329	6.5
Interventions	5355	3165	3620	455	14,38
Investissements	4400	22100	23500	1400	6,33
Opérations financières	-	-	-	-	
Reste des dépenses	-	-	-	-	
Total	343569	409914	429470	19556	4.6%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Graphique

**Répartition du projet du budget du programme au titre de l'année 2021 selon
la nature de la dépense**

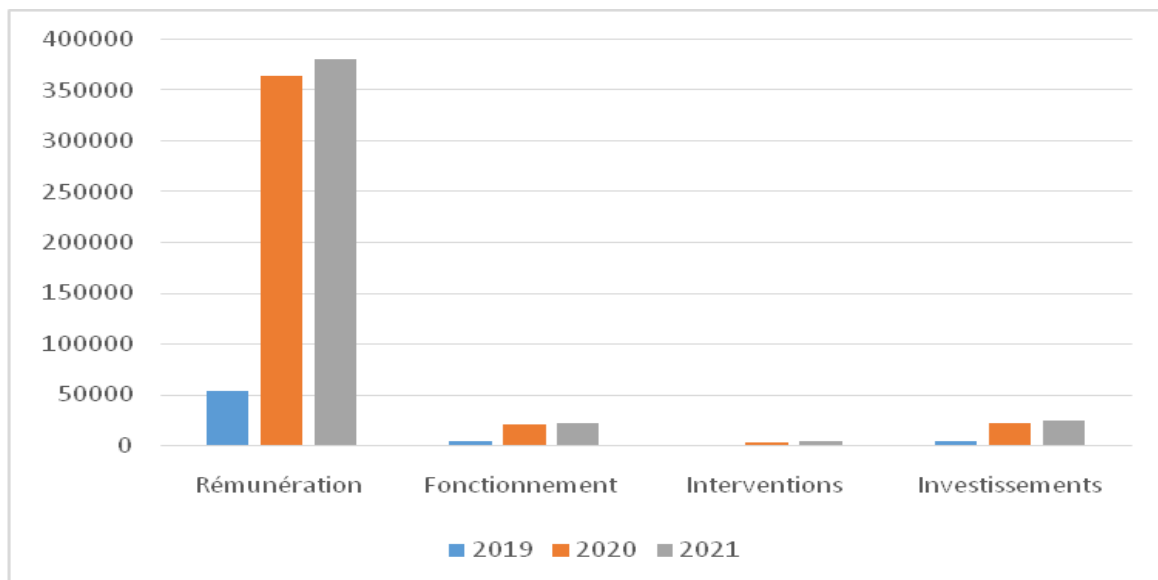


Tableau n ° 8

**Budget du programme Jeunesse selon la nature de la destination de la dépense
(crédits de paiement)**

Unité: mille dinars

Sous-programme	Activités	Réalisations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution		
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)	
Sous-programme central Éducation physique, activités sportives en milieu scolaire, enseignement supérieur, recherche scientifique et développement des compétences	1- Enseigner l'éducation physique et les activités sportives en milieu scolaire.	308620	105537	94908	10629	11.2	
	2- Organisation de manifestations	12992	4292	1183	-3109	-72.4	
	3- Gestion des cadres universitaires et développement des compétences	1866	371	410	39	9.5	
	4- Formation et recherche		13634	12072	-1562	-11.45	
	Activités régionales						
	Équipement, construction et aménagement des instituts supérieurs	4400	6000	5500	-500	-8.34	
Total du sous-programme central		343569	129834	114073	-15761	-12.14	
Total des 24 sous-programmes régionaux			280080	315397	27317	9.75	
Total du programme		343569	409914	429470	19556	4.77	

* sans compter les ressources propres des établissements publics

3-2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Tableau n° 9
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalizations 2017	Réalizations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2023	2022	2021
Dépenses de rémunération	291687	322734	334976	364054	380426	385327	386599
Dépenses de fonctionnement	4020	4042	4133	21642	22464	22749	22853
Dépenses d'interventions	2227	2420	2973	3165	3620	3666	3683
Dépenses d'Investissements	2765	2000	4000	22100	23500	23798	23907
Opérations financières	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	-	-	-	409914	429470	435000	437000
Total du programme	-	331196	346082	410961	430010	435540	437540

Programme

Pilotage et appui

Le responsable du programme: Mr. Abdel Moneim CHAAFI, directeur général des services communs, à partir du 15 mars 2019

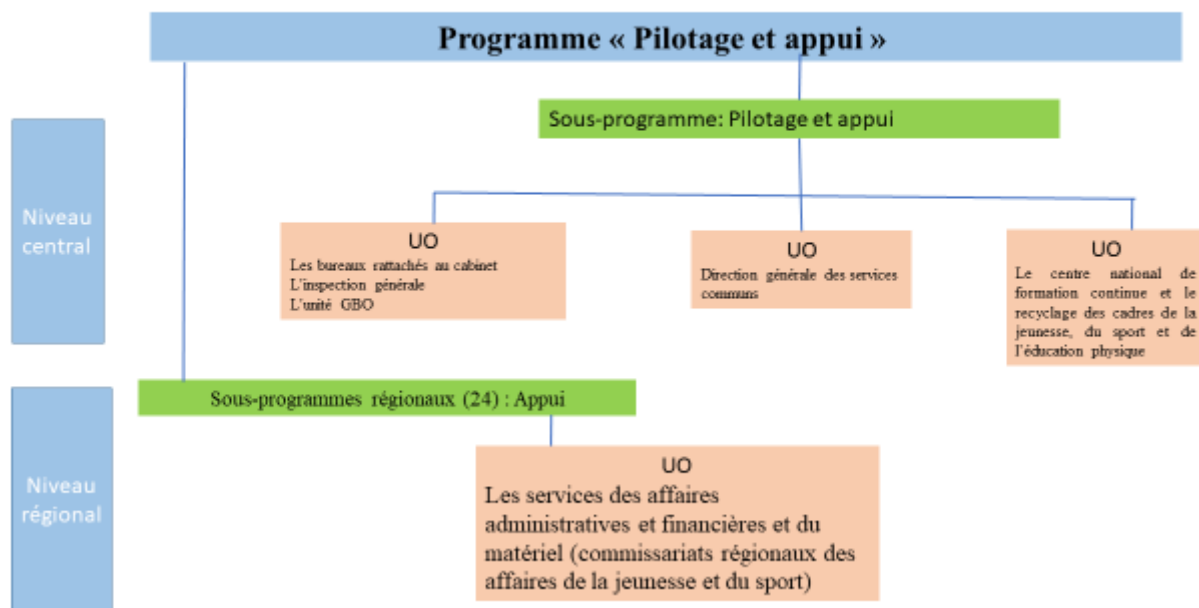
1- Introduction et stratégie du programme:

En application des dispositions de l'article 20 de la loi organique du budget n ° 2019-15 de 2019 du 13 février 2019 et l'article 6 du décret gouvernemental n °2019- 1067 du 14 novembre 2019 fixant les attributions du responsable de programme qui stipule la nécessité de programmer le cadre de performance et la programmation des dépenses, en élaborant une stratégie, des objectifs, des indicateurs de performance et des activités conformément à la stratégie de la mission, dans le cadre du document de projet de performance annuelle du programme, et donc la préparation du projet de budget en fonction des objectifs fixés et des activités programmées, en prenant en tenant compte des capacités disponibles, sur la base d'objectifs et d'indicateurs prédéterminés, le programme de pilotage et d'appui vise à soutenir et appuyer les services du ministère de la Jeunesse et des Sports afin d'atteindre leurs objectifs escomptés à travers la direction générale des services communs, et le reste des structures de pilotage, notamment :

- le cabinet (à travers les bureaux qui lui sont rattachés)
- l'inspection générale
- l'unité de gestion du budget par objectifs
- Le centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, du sport et de l'éducation Physique

❖ Cartographie du programme :

Il est exposé ci-après le plan de déclinaison opérationnelle du programme :



Ce programme vise à :

- mieux gérer les moyens de transport,
- renouveler la flotte et surveiller la consommation de carburant,
- qualifier les ressources humaines et développer leurs capacités et compétences en formation et en mission,
- et améliorer les conditions de travail en aménageant les bâtiments et en fournissant les équipements et fournitures nécessaires afin d'améliorer la qualité des services administratifs.

Il vise également à soutenir le courrier électronique entre les différents services et à numériser les documents administratifs, à travers le renouvellement périodique du parc d'équipements informatiques, et à améliorer le débit et la qualité de la connexion Internet.

De manière générale, il vise à développer la performance des différents programmes métier et la qualité de leurs services pour qu'ils atteignent leurs objectifs et améliorer leurs indicateurs.

Pour atteindre cet objectif, les trois objectifs suivants seront poursuivis:

- Améliorer la gestion des ressources humaines
- Améliorer la qualité des services informatiques
- Optimiser la gestion des moyens de transport

2- Les objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme

2-1 Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme:

Les objectifs fixés pour ce programme s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales d'amélioration de la qualité des services administratifs en se concentrant sur les axes suivant s:

Sous-programme	Objectifs stratégiques	Priorités
Sous-programme 1 : La gestion des ressources humaines	Objectif 9.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Couvrir les besoins confirmés en réemployant les ressources humaines disponibles ✓ Intensification des programmes d'encadrement et de formation professionnelle des agents, en tenant compte des différences enregistrées entre les femmes et les hommes. ✓ Mieux contrôler les programmes de promotions et leur soumission aux principes de mérite et d'excellence
Sous-programme 2 : Les systèmes d'information et de communication	Objectif 9.2 : améliorer la qualité des services informatiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter la qualité des services de base fournis au reste des programmes opérationnels à travers les systèmes d'information dans les périodes contrôlées
Sous-programme 3 : La gestion du matériel et des entreprises	Objectif 9.3 : Rationaliser la gestion des moyens de transport	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer les procédures de vente des voitures devenues obsolètes ✓ Donner la priorité absolue aux projets et programmes en cours et bloqués pour les mener à bien dans les plus brefs délais

Objectif 9-1-1: Améliorer la gestion des ressources humaines

- **Présentation de l'objectif:**

Les ressources humaines représentent le baromètre de la performance institutionnelle. La nécessité d'appliquer des normes de qualité dans la gestion des ressources humaines exige le

développement de leurs capacités pour qu'ils suivent le rythme des développements rapides de la technologie. Les programmes de formation constituent un axe important pour le développement des ressources humaines et de résolution des problèmes administratifs et organisationnels tout en tenant compte de la réduction des disparités entre les sexes.

• Référence de l'objectif : gestion des ressources humaines

La justification de l'adoption des indicateurs :

- ✓ **Indicateur 9.1.2:** La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs

Le choix de cet indicateur justifie la possibilité de contrôler le rythme de développement de la progression professionnelle du personnel administratif et technique de différents grades (le corps administratif commun, les conseillers des services publics, les ingénieurs, les techniciens, les techniciens, le personnel médical et paramédical, ..) par rapport aux corps pédagogiques, dont leur pourcentage ne dépasse guère 10% du nombre total d'agents du au ministère (1987 agents sur 20 257). Cet indicateur vise à augmenter le taux d'encadrement au sein des corps communs, en programmant et en réalisant des concours professionnels internes pour la promotion et intensifiant les programmes de formation, notamment après la décision de la présidence du gouvernement de geler les recrutements dans la fonction publique et ce depuis cinq ans.

Au niveau de cet indicateur, le pourcentage de femmes sera déterminant pour qu'il atteigne 50%.

Par conséquent, cet indicateur aura une réflexion directe et positive sur l'amélioration de la gestion administrative et la mise en œuvre des différents objectifs et programmes.

Indicateur 9.1.3 : le taux de réalisation du programme annuel de formation

Cet indicateur vise à suivre la réalisation du programme annuel de formation en coordination avec la direction de la formation et de la recherche et le centre national de formation et de recyclage des cadres de la Jeunesse, du Sport et de l'éducation physique, en adoptant le nombre de programmes achevés par rapport aux programmes de formation proposés, en tenant compte du pourcentage de la consommation des fonds financiers alloués.

Cet indicateur permet de compter le nombre de bénéficiaires de formations dans différentes spécialités afin de développer les capacités d'agents et donc la gouvernance et l'efficacité de leur gestion des dossiers.

Dans le cadre d'un suivi plus poussé de cet indicateur, il sera proposé de créer un service de formation et de développement des compétences au sein de la direction générale des ressources humaines lors de la préparation du nouveau projet d'organigramme du ministère.

N.B. :

L'indicateur relatif au taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours ne sera pas retenu pour cette année et ce en application de la circulaire du président du gouvernement n ° 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'année 2021, qui rappelait qu'il n' y aura pas de nouvelles recrues exception faite des diplômés des écoles de formation ou certaines spécialisations et de reporter les concours de promotions au titre de l'année 2021 à 2022 afin de réduire la masse salariale.

- **Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-1 : Améliorer la gestion des ressources humaines**

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalizations			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1 : le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours	%	75%	75%	100%	75%	100%	100%	100%
Indicateur 9.1.2 : La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs	%	45 %	45 %	%33.60	45%	45%	50%	50%
Indicateur 9.1.3 : le taux de réalisation du programme annuel de formation	%	-	-	Indicateur nouveau	-	-	-	-

Le deuxième objectif 9-1-2: Améliorer la qualité des services informatiques

Présentation de l'objectif:

Le développement des systèmes d'information et de communication est d'une grande utilité pour la réalisation des transformations fondamentales que connaît le pays (gestion électronique, développement des systèmes numériques et du contenu, services électroniques via Internet, communications mobiles, centres d'appels, services en ligne). Il est donc primordial de renouveler le parc d'équipements informatique d'une part, et d'étendre la capacité du flux Internet, si le réseau le permet. À cette fin, les deux indicateurs suivants ont été adoptés :

Indicateur 9.2.1: débit du flux Internet

Indicateur 9.2.2 : durée de vie moyenne des ordinateurs

Ces deux indicateurs ont contribué à améliorer la qualité du travail administratif et à passer progressivement de la gestion papier à la gestion électronique, en :

- Fournissant à tous les cadres des adresses électroniques spéciales
- Mise en place du système d'information « INZAJ » relatif au suivi de la réalisation des projets de développement
- Adoption du système « Elyssa » pour la messagerie électronique dans l'administration centrale, en attendant sa diffusion auprès du reste des institutions publiques et des commissariats régionaux
- Création d'espaces pour la radio Web dans les foyers des jeunes et la télévision Web dans les institutions de jeunesse de deuxième génération.
- Création de salles de jeux électroniques dans certains clubs de jeunes, et une étude technique a été préparée pour relier certaines institutions de jeunesse avec des fibres optiques
- Etude de la possibilité de délégation des fonds au profit des régions pour renouveler les lignes internet dans les institutions de jeunesse sans.

Référence de l'objectif : systèmes d'information et de communication

Justifications de l'adoption des indicateurs:

Indicateur 9.2.1: débit du flux Internet

Cet indicateur permet de mesurer la qualité des services informatique et d'information. Le débit est actuellement compris entre 16 et 20 mégaoctets en moyenne générale, ce qui est une capacité

qui ne répond pas aux demandes, notamment de téléchargement ou même la navigation selon la vitesse et l'efficacité requises. Ceci affecte inévitablement l'utilisation des moyens de communication modernes et donc la rapidité et la qualité des services administratifs dont figurent notamment les services en ligne ainsi que le travail à distance. A cet effet, un programme de travail a été mis en place dans le but d'augmenter progressivement le débit du flux si le réseau le permet.

Un accord a été conclu avec Tunis Télécom pour augmenter le débit de flux de tous les commissariats régionaux, de l'administration centrale, des institutions de jeunesse, à travers des lignes Internet de haute qualité et d'équiper le reste des institutions par des clés 4G +.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Ministère de la jeunesse et des sports dans le secteur de la jeunesse, le ministère a commencé à équiper 100 établissements de jeunesse de salles de jeux électroniques (web gaming) et de radios à diffusion directe (webradio, web TV), en utilisant le Réseau administratif intégré (RNIA 2).

Indicateur 9.2.2 : durée de vie moyenne des ordinateurs

Cet indicateur permet de compter le nombre d'ordinateurs utilisés et de mesurer leur durée de vie, ce qui permet de mesurer l'adaptation à l'évolution technologique. Grâce aux achats annuels périodiques, la durée de vie moyenne des ordinateurs est ramenée à moins de 3 ans, ce qui affecte directement la vitesse et l'efficacité de l'utilisation d'Internet et de tous les systèmes multimédias. L'objectif est de réduire progressivement ce taux, ce qui nécessite le renouvellement périodique du matériel informatique.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-2 : améliorer la qualité des services informatiques

Indicateur de performance de l'objectif	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.2.1: débit du flux Internet	.4 à 20 Mo/s	4 à 20 Mo/s	8 à 20 Mo/s	16 à 20 Mo/s	16 à 20 Mo/s	16 à 20 Mo/s	-
Indicateur 9.2.2 : durée de vie moyenne des ordinateurs	3.52	3.16	Ne dépassant pas les 3 années	2.84	2.50	2.45	2.43

Objectif 9.3 : Rationaliser la gestion des moyens de transport

Présentation de l'objectif :

Le parc automobile du ministère de la Jeunesse et des Sports et des différentes institutions qui lui sont rattachées est un parc obsolète et inefficace dont les pannes sont fréquentes et les coûts d'entretien sont élevés. Il est donc primordial de le renouveler et de surveiller sa consommation de carburant et sa bonne gestion moyennant un système de surveillance par satellite.

Bien que cet objectif soit clair, l'objectif principal est d'améliorer la qualité et l'efficacité des services administratifs et d'aider les autres services à réaliser leurs programmes.

• Référence de l'objectif : Gestion des équipements et des installations

• Justifications pour l'adoption des indicateurs:

Indicateur 9.3.1: âge moyen des moyens de transport

Cet indicateur vise à réduire progressivement la durée de vie moyenne des voitures par étapes. L'âge moyen a été estimée au cours de l'année 2015 à 7,8 ans, 7,35 ans en 2019, et 7,25 en 2020.

A cet effet, de nouveaux achats seront effectués progressivement pour tous les types de transport (voitures de fonction, voitures utilitaires, camions, bus, ...) pour un budget de 400 mille dinars et la vente d'anciens moyens de transport dont l'entretien est devenu très coûteux.

Indicateur 9.3.2 : Consommation moyenne de carburant par 100 km

Cet indicateur permet de déterminer les quantités de carburant consommées. Il vise à rationaliser la consommation de carburant des véhicules utilitaires, passant de 9% / 100 km en 2015 à 7,5% / 100 km en 2019 et ce moyennant l'entretien périodique des moyens de transport et l'utilisation des systèmes de surveillance de consommation du carburant des véhicules et de gestion du parc automobiles. Lesquels systèmes sont développés respectivement par AGIL et le centre national d'informatique.

Indicateur 9.3.3 : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite. Cet indicateur permet à l'administration de suivre l'itinéraire, la vitesse et la consommation de carburant, en équipant les véhicules d'un système de surveillance par satellite. Cet indicateur a contribué à la gouvernance et à la rationalisation de l'utilisation des véhicules utilitaires et a permis de suivre l'itinéraire prévu et les orienter dans le temps si nécessaire.

Les commissariats régionaux et l'ensemble d'institutions publiques sous-tutelle ont également été sollicités à adopter la même approche. A cet égard, une copie du cahier des charges leur a été transmise pour s'en inspirer.

Tableau n° 5 chronogramme des indicateurs de l'objectif 9-3 : Rationaliser la gestion des moyens de transport

Indicateur de performance de l'objectif	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.3.1: âge moyen des moyens de transport	7.12	7.25	7.35	7.25	7	7	7
Indicateur 9.3.2 : Consommation moyenne de carburant par 100 km	8.2	8.5	8.2	7.5	7	7	7
Indicateur 9.3.3 : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.	-	-	% 28	%45	%65	70%	80%

2-2 Présentation des activités du programme

Tableau n°6

Présentation des activités et des interventions du Programme

Objectifs stratégiques	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021 (mille dinars)
Objectif 9.1 : Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur 9.1.1 : le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours	- Suivi du rythme de recrutement et des promotions	Pilotage	4444
	La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs	Suivi de la carrière professionnelle des agents		
	Taux de réalisation du programme annuel de formation	- Recyclage et qualification du personnel et des cadres	Appui	24163
Objectif 9.2 : améliorer la qualité des services informatiques	débit du flux Internet	-Surveillance en temps réel du flux d'informations sur le réseau, mesure de la mesure dans laquelle la capacité de connexion disponible est utilisée pour chaque institution et intervention auprès du fournisseur de télécommunications pour augmenter la capacité de connexion en cas de besoin. - Mise en place des systèmes d'information	Appui au niveau régional	34332
	durée de vie moyenne des ordinateurs	- Capacité de flux Internet aux niveaux central et régional. - Fournir des systèmes		

		d'information		
Objectif 9.3 : Rationaliser la gestion des moyens de transport	Indicateur 9.3.1: âge moyen des moyens de transport	- Détermination de la taille réelle du parc automobiles et l'âge moyen		
	Indicateur 9.3.2 : Consommation moyenne de carburant par 100 km	- Rationalisation de la consommation du carburant		
	Indicateur 9.3.3 : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.	Suivi des véhicules administratifs (itinéraire, vitesse ...) et suivi de l'aptitude à conduire les voitures d'administration en fonction des tâches fixées		

3. Crédits du programme

3.1. Budget du programme pour 2021

Les dépenses du programme « pilotage et appui » s'élèvent à 62949 mille dinars et se répartissent comme suit:

Tableau n ° 7

Budget du programme selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Dépenses	Réalizations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
				Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Rémunération	41080	54465	53999	- 466	% - 0.9
Fonctionnement	2615	3392	4152	760	% 22.5
Interventions	3253	546	588	42	% 7.7
Investissements	2780	3700	4200	500	% 13.5
Total	48753	62128	62949	821	1,32%

* sans compter les ressources propres des établissements publics

Graphique

Répartition du projet du budget du programme au titre de l'année 2021 selon la nature de la dépense

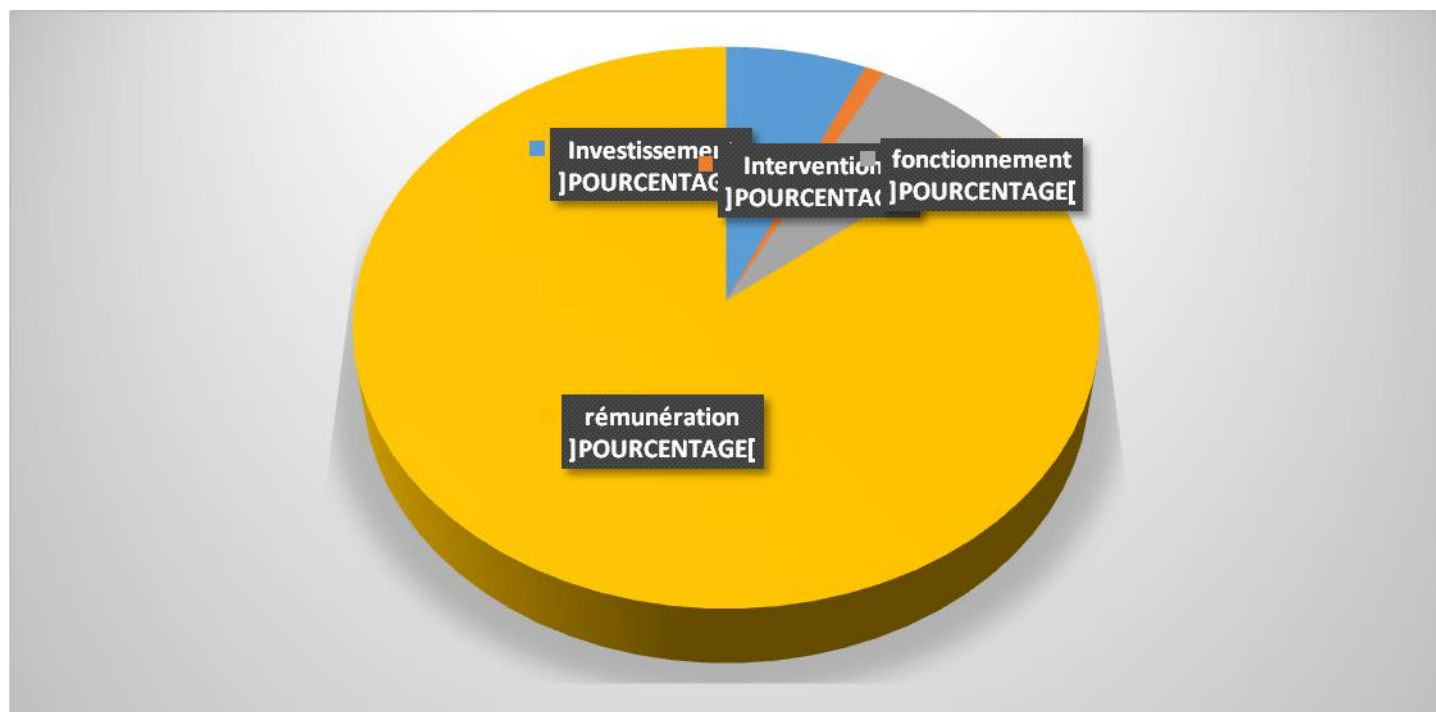


Tableau n ° 8

Budget du programme Pilotage et Appui selon la nature de la destination de la dépense (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Sous-programme	Activités	Réalizations 2019	L.F 2020	Prévisions 2021 (1)	Evolution	
					Montant (1)-(2)	Taux(%) 1/(1)-(2)
Sous-programme central	Pilotage		3467	4444	977	28.17
	Appui		31641	24163	-7478	23.6
Total du sous-programme central			35108	28607	6501	18.5
Total des sous-programmes régionaux			26996	34332	7336	0.26
Total du programme		49728	62103	62939	836	1.36

* sans compter les ressources propres des établissements publics

3-2 Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme

Le programme Pilotage et appui est un programme de support à d'autres programmes métier et concerne les aspects suivants:

- ✓ Développement des ressources humaines du ministère
- ✓ Développer le système d'information du ministère
- ✓ Rationaliser la gestion des moyens de transports.

En vue de réussir cette mission, un cadre de dépenses à moyen terme a été élaboré par la Direction générale des services communs, afin d'aboutir à une approche plus efficace entre le résultat atteint et le résultat attendu dans le cadre de la délimitation des responsabilités et la fixation des dépenses du budget général du ministère.

Tableau n° 9
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme Pilotage et appui
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité: mille dinars

Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Loi des finances 2020	Prévisions		
					2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	435107	35088	41080	54465	53999	55000	56000
Dépenses de fonctionnement	24630	4339	2620	3442	4162	3392	5335
Dépenses d'interventions	305	454	3253	546	588	588	588
Dépenses d'Investissements	-		2780	3700	4200	5020	4077
Opérations financières	-		-	-	-	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	48356	43431	49728	62103	62939	64000	66000
Total du programme	48361	43436	49733	62153	62949	64010	66025

Annexes

1- Fiches indicateurs de performance du programme « Jeunesse »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Jeunesse

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Création d'un environnement approprié pour l'émergence de jeunes citoyens, jouissant d'indépendance, de la citoyenneté et de la participation sociale.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Découvrir et accompagner de jeunes talents

4- Définition de l'indicateur : Il s'agit d'un ensemble de manifestations et de programmes nationaux et internationaux qui permettent aux jeunes d'avoir le droit de se divertir et de profiter du temps libre, et de mettre en valeur leurs énergies créatives dans plusieurs domaines (arts, sports, volontariat ...) répartis de manière égale entre les sexes et les régions, la priorité étant donnée aux jeunes des régions intérieures et frontalières.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons(selon les régions, administrations régionales...): la direction générale de la jeunesse, les institutions publiques de jeunesse, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Il est calculé en additionnant le nombre de programmes et de manifestations nationaux et internationaux destinés aux jeunes créatifs qui ont été mis en œuvre pendant une année entière.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de programmes et de manifestations

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): Programmes mis en œuvre aux niveaux national et régional en coordination avec les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre 2021

7- Valeur cible de l'indicateur¹ : 45

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des manifestations de jeunesse

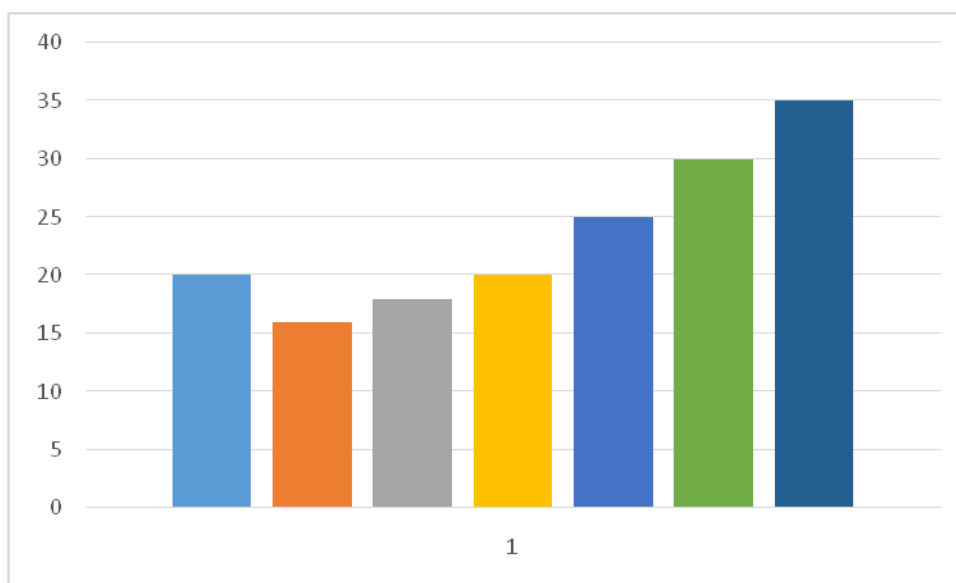
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.1 : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux	Nombre	20	30	25	30	35	40	45

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

¹La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.1.1 : Evolution des programmes destinés aux jeunes créatifs et talentueux	30 programmes	35 programmes	-Travail technique de jeunesse. -Activité environnementale. -Intervention dans le domaine de sensibilisation. -Intervention dans les domaines du sport, de la culture et de la santé. -Organisation de plusieurs festivals régionaux, nationaux et internationaux.	

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Jeunesse

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Animation socio-éducative dans les établissements de la jeunesse

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Découvrir et accompagner de jeunes talents

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): les établissements publics de jeunesse, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de jeunes adhérents dans des institutions de jeunesse impliqués dans des activités sportives, scientifiques, créatives, culturelles et techniques.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre d'adhésion

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): rapport d'activité.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les maisons de jeunesse, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin 2021

7- Valeur cible de l'indicateur² : 6200

8- Le responsable de l'indicateur : Directeurs des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

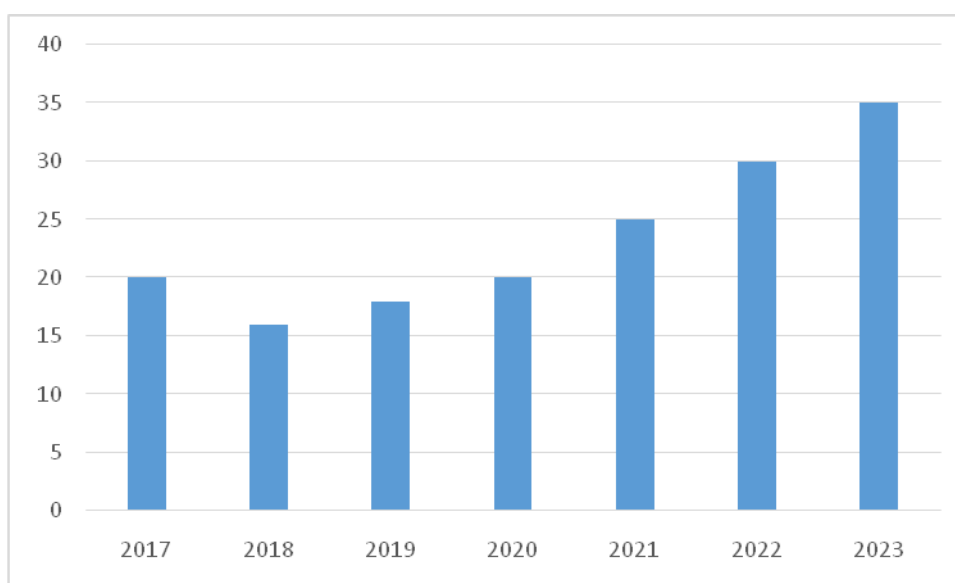
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

²La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs	Nombre	4045	4450	4895	5580	6000	6100	6200

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de	5580	6000	-Travail technique de jeunesse.	

jeunes tunisiens participant aux programmes et activités destinés aux jeunes créatifs			<ul style="list-style-type: none"> -Activité environnementale. - Sensibilisation. -Intervention dans les domaines du sport, de la culture et de la santé. -Organisation de plusieurs festivals régionaux, nationaux et internationaux. 	
---	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de séjours

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Jeunesse

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Tourisme de jeunesse

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir la mobilité et l'ouverture des jeunes

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du nombre de nuitées des résidents dans les centres d'accueil et de tourisme parmi les jeunes fréquentant les établissements de jeunesse ou appartenant à des organisations et associations ou délégations étrangères de jeunes.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) : la direction générale de la jeunesse, les établissements publics de la jeunesse, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre de nuitées des résidents dans les centres d'hébergement des jeunes

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : tableaux statistiques des résidents

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : les rapports périodiques de la direction générale de la jeunesse

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les établissements de jeunesse

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre 2021

7- Valeur cible de l'indicateur³ : 270000

8- Le responsable de l'indicateur : les directeurs des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

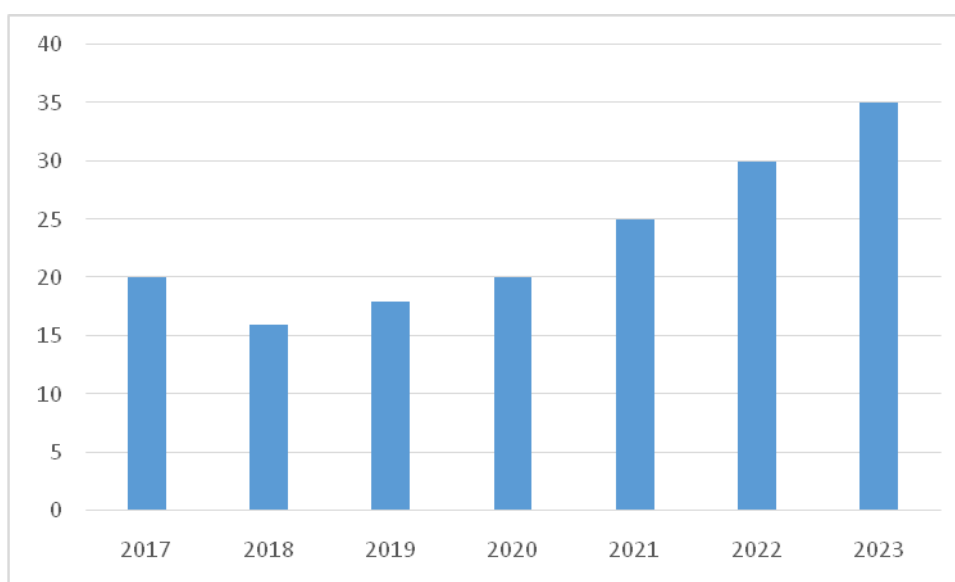
³La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.2.1 : Evolution du nombre de séjours	Nombre	205318	217381	249354	-	250000	260000	270000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.2.1 : Evolution du nombre de séjours	270000	250000	-Amélioration de la qualité des services des centres d'hébergement	-Soutenir les voyages des jeunes. -Mettre en œuvre et cibler	

			<p>des jeunes.</p> <p>-Aménagement des centres d'hébergement.</p> <p>-Acquisition d'équipement, de mobilier et de matériel de cuisine pour rénover les centres d'hébergement</p>	<p>le plus grand nombre possible d'activités et de programmes d'été.</p> <p>-Préparation des guides pour les centres d'hébergement des jeunes</p>	
--	--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Jeunesse

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Tourisme de jeunesse

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir la mobilité et l'ouverture des jeunes

4- Définition de l'indicateur : la somme des activités et des programmes éducatifs et récréatifs destinés en grande partie aux jeunes des quartiers densément peuplés, des régions frontalières et intérieures, des jeunes au chômage ayant abandonnés précocement l'école et des enfants de familles à faible revenu selon l'approche genre.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits et indicateur d'activités

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité et indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) :

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Cet indicateur est calculé en additionnant le nombre de participants à l'ensemble des activités et programmes éducatifs et récréatifs mis en œuvre en particulier pendant les vacances, parmi les jeunes des quartiers densément peuplés, des zones rurales, des frontières et les zones intérieures, les jeunes chômeurs ayant abandonné précocement l'école, les enfants de familles à faible revenu et les enfants des martyrs des forces de sécurité et des soldats, et les enfants de Tunisiens de la diaspora

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de participants des deux sexes aux programmes et activités de tourisme des jeunes.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : en coordination avec les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin décembre 2021

7- Valeur cible de l'indicateur⁴ : 220000

8- Le responsable de l'indicateur : 160310

⁴La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

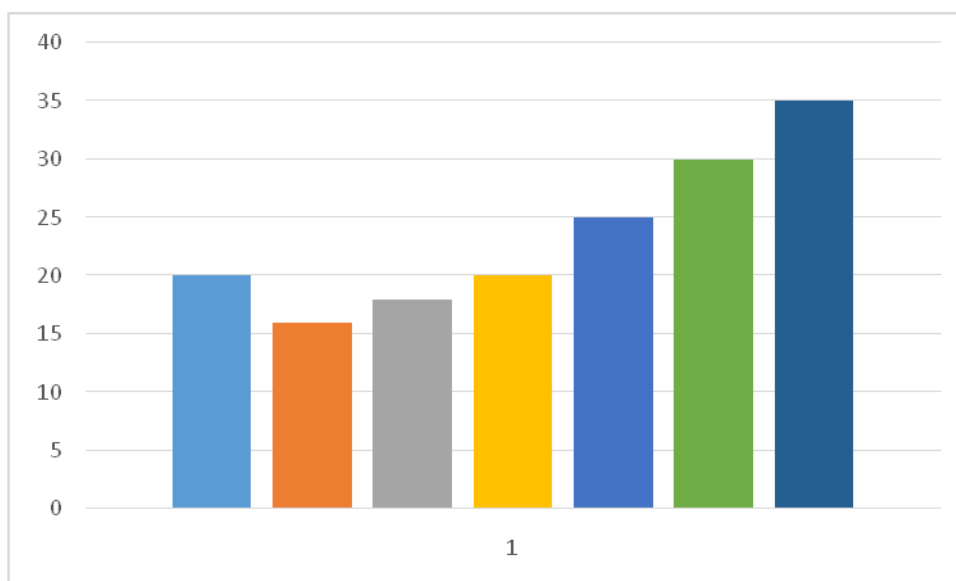
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 1.2.2 : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes	Nombre	154414	180059	211713	160310	200000	210000	220000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur nous permet de déterminer le nombre de bénéficiaires de divers programmes de tourisme pour les jeunes tels que les académies, les voyages internes, les échanges de jeunes avec l'étranger, les programmes d'animation des plages et de natation, de formation et de qualification en leadership, et les programmes de tourisme forestier, de montagne et du désert.

Le deuxième axe de la vision sectorielle concernant la jeunesse «Jeunesse active, ancrée dans son identité et ouverte sur le monde»2018-2020 s'inscrit, est fondée sur l'encouragement du dynamisme des jeunes et l'échange d'expériences aux niveaux régional, national et international, en s'appuyant sur l'approche genre et l'application du principe de la décentralisation sur la base d'une discrimination positive au profit des régions les moins avancées.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : 1.2.2 : Taux de participation des jeunes aux programmes et activités de tourisme des jeunes	220000	200000	-programmes et activités	-Programmes de tourisme de plage pour les jeunes -Voyages nationaux - Échange de jeunes avec l'étranger -Programmes de qualification en leadership et programmes de tourisme forestier, montagnard et désertique	

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des jeunes aux activités de volontariat

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Jeunesse
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** valeurs de citoyenneté chez les jeunes tunisiens
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes
- 4- Définition de l'indicateur :** Exhorter les valeurs de la citoyenneté et au bénévolat chez les jeunes pour qu'ils servent l'intérêt général à travers le travail social et civique.
- 5- Type de l'indicateur :** indicateur de résultats, indicateur d'activités
- 6- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de participants aux activités de bénévolat.
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** le rapport périodique de la direction générale de la jeunesse
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)**
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** la direction générale de la jeunesse et les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** décembre 2021
- 7- Valeur cible de l'indicateur⁵ :** 12500
- 8- Le responsable de l'indicateur :** les directeurs des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

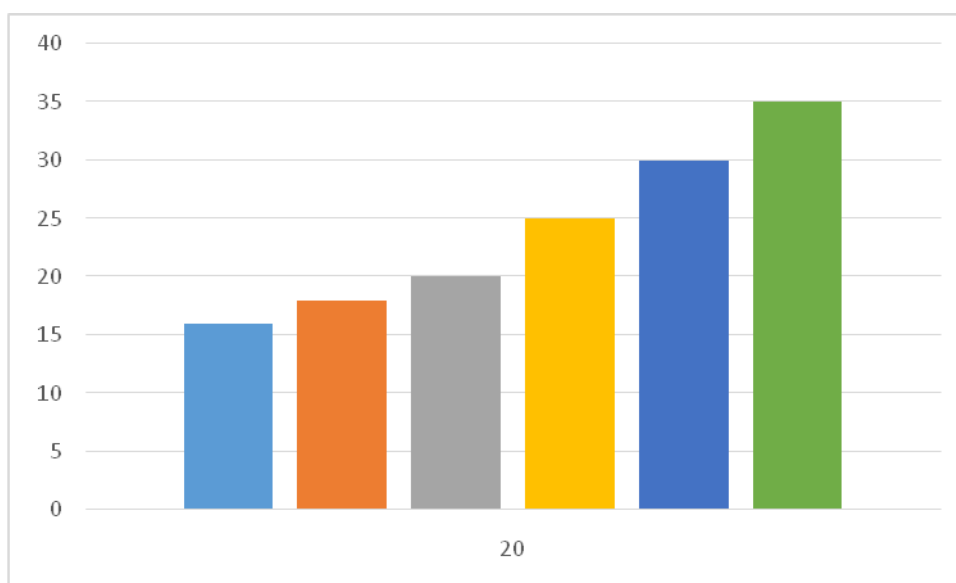
Indicateur	de	Unité	Réalisations	Prévisions
------------	----	-------	--------------	------------

⁵La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

performance		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.3.1 : Taux de participation des jeunes aux activités de volontariat	Nombre	-	6391	10300	10492	11500	12000	12500

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.3.1 : Taux de participation des jeunes aux activités	12500	11500	-programmes et activités	-Soutenir les activités et programmes qui s'inscrivent dans l'axe du volontariat et de la citoyenneté	

de volontariat				<p>-Ouverture d'un appel d'offres pour des programmes jeunesse au profit d'associations et d'organisations axées sur le volontariat et la citoyenneté active</p> <p>-Promouvoir la participation des jeunes à la mise en œuvre de programmes de citoyenneté active</p> <p>-</p>	
-------------------	--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de participation des jeunes à la formation en leadership

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Jeunesse**
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes tunisiens
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Soutenir les valeurs de citoyenneté chez les jeunes
- 4- Définition de l'indicateur :** Promouvoir les valeurs de citoyenneté auprès des jeunes et les encourager à exercer efficacement leurs droits et devoirs en tant qu'acteur actif aux transformations sociales.
- 5- Type de l'indicateur :** indicateur de résultats, indicateur d'activités
- 6- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de participants aux activités de leadership.
- 2- Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les programmes et manifestations qui relèvent du domaine de la qualification en leadership mis en œuvre par les institutions de jeunesse et la direction générale de la jeunesse.
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : le rapport périodique des manifestations et programmes de jeunesse réalisés
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** le rapport périodique de la direction générale de la jeunesse
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** décembre 2021
- 7- Valeur cible de l'indicateur⁶ :** 4000
- 8- Le responsable de l'indicateur :** les directeurs des établissements de jeunesse

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

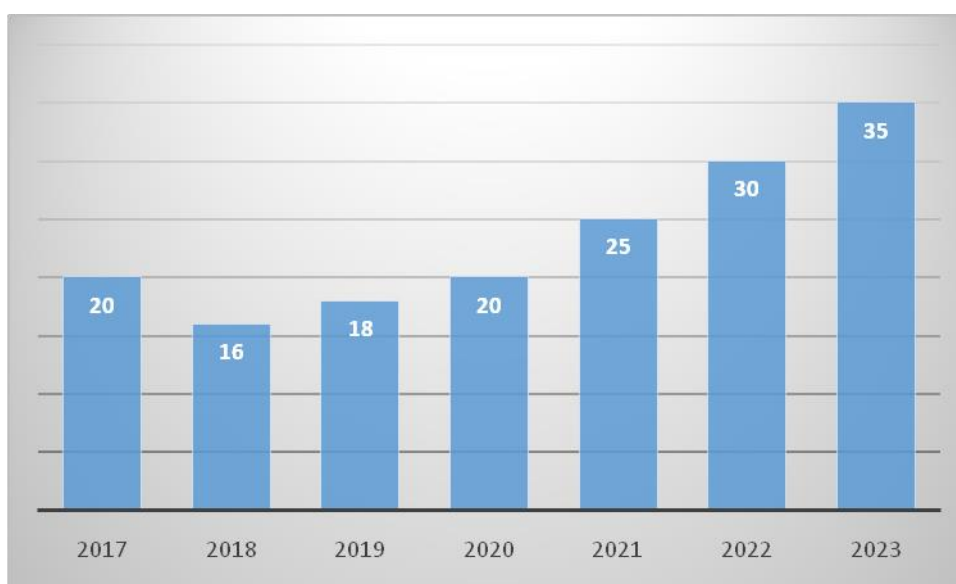
⁶La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 1.3.2 : Taux de participation des jeunes à la formation en leadership	Nombre	3578	3539	4328	2800	3000	3500	4000	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.3.2 : Taux de participation	4000	3000	-programmes et activités	-Soutenir les institutions de jeunesse qui	

des jeunes à la formation en leadership				s'inscrivent dans l'axe du leadership des jeunes. -Améliorer la participation des jeunes aux programmes de leadership mis en œuvre par la direction générale de la jeunesse	
---	--	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.3

Intitulé de l'indicateur : Nombre moyen d'activités citoyennes menées en partenariat avec la société civile

Date de l'actualisation de l'indicateur

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Jeunesse

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : renforcer les valeurs de citoyenneté chez les jeunes tunisiens

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir les valeurs de citoyenneté chez les jeunes

4- Définition de l'indicateur : renforcer le travail participatif dans le domaine de la citoyenneté avec les structures de la société civile

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Il est calculé en comptant le nombre de jeunes participants et bénéficiant des différents programmes mis en œuvre en partenariat avec des associations et organisations nationales et internationales dans le domaine de la citoyenneté.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de participants

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): le nombre de participants est calculé en coordination avec les commissariats régionaux et le rapports d'activité des associations.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin 2021

7- Valeur cible de l'indicateur⁷ : 35

8- Le responsable de l'indicateur : les directeurs des établissements de jeunesse

⁷La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

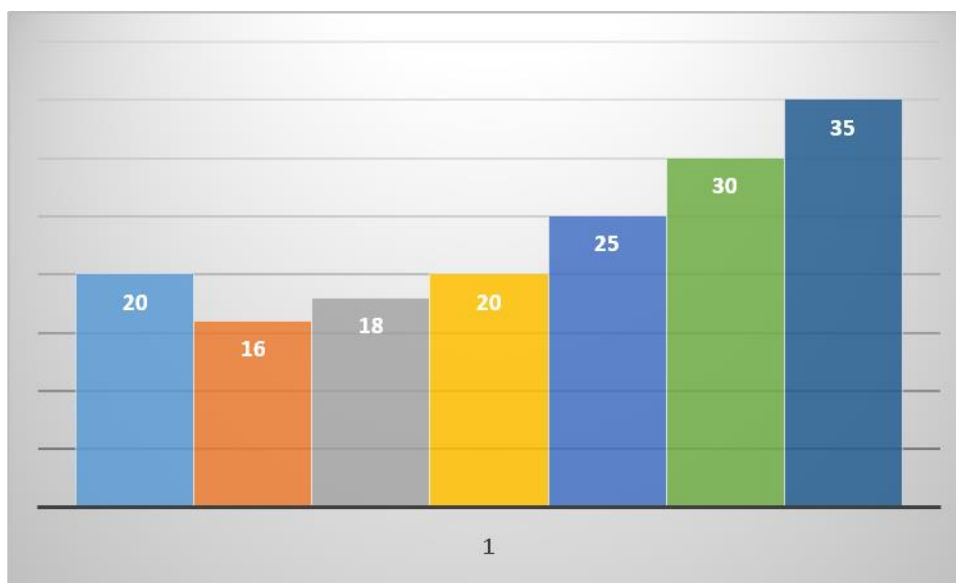
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.3.3 : Nombre moyen d'activités citoyennes menées en partenariat avec la société civile	Nombre	20	16	18	20	25	30	35

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Compte tenu de l'importance du travail participatif avec les structures et organisations de la société civile, en particulier celles liées à la promotion des valeurs de citoyenneté chez les jeunes, divers programmes sont mis en œuvre chaque année en partenariat, à l'instar des programmes de volontariat et d'autres dans le domaine des médias, l'éducation à la citoyenneté.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.3.3 : Nombre moyen d'activités citoyennes menées en partenariat avec la société civile	35	25	-programmes et activités		

5- Limites de l'indicateur

1- Fiches indicateurs de performance du programme « Sport »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions

Date de l'actualisation de l'indicateur : le début de la saison sportive

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Sport
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** la pratique des activités sportives
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre
- 4- **Définition de l'indicateur :** Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de produits
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions
- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur**
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : les rapports techniques des fédérations sportives
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** les fédérations sportives
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin de la saison sportive
- 7- **Valeur cible de l'indicateur⁸ :** 225000
- 8- **Le responsable de l'indicateur**

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

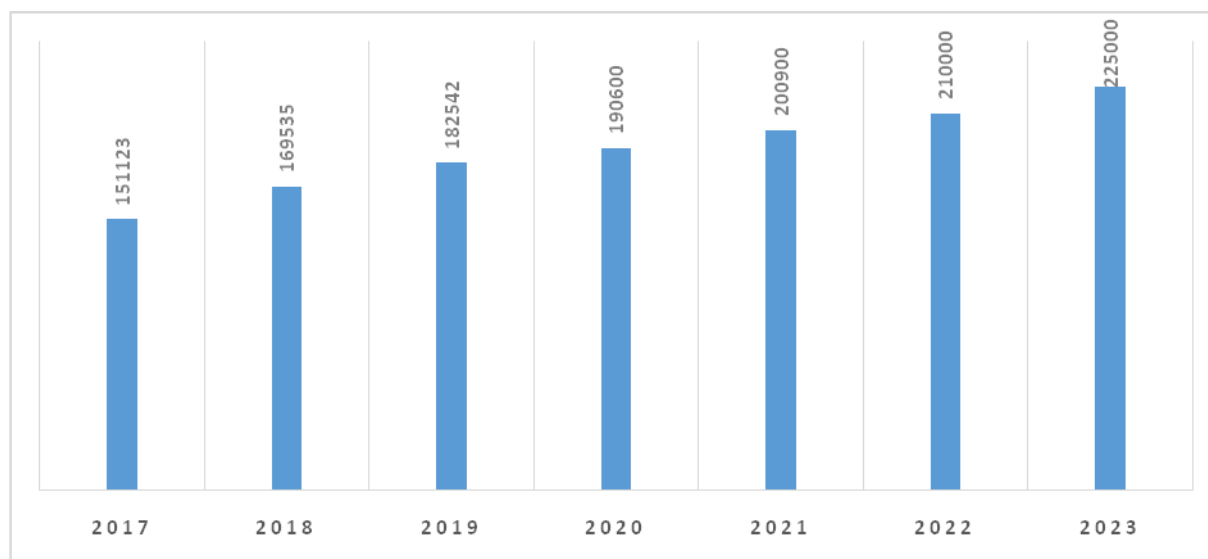
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

⁸La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1 : Taux d'évolution du nombre des licencié(é)s selon les régions	%	151123	169535	182542	190600	200900	210000	225000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu des progrès remarquables malgré la circonstance exceptionnelle que traverse le pays en raison de l'émergence du virus corona (Covid-19), en raison de la suspension de l'activité sportive pendant plusieurs périodes.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 2.1.1 : Taux	225000	200900	-activités et	-programmation des	

d'évolution du nombre des licencié(s) selon les régions			programmes	manifestations sportives -	
---	--	--	------------	-------------------------------	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.2

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive

Date de l'actualisation de l'indicateur : le début de la saison sportive

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Sport
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** la pratique des activités sportives
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre
- 4- **Définition de l'indicateur :** Développement d'ateliers de formation et de recherches menées dans le domaine du sport
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de produits
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Calcul du nombre d'ateliers de formation et de recherche réalisés dans le domaine du sport
- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** ateliers de formation et de recherches
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** : nombre de recherches et d'études réalisés et les ateliers de formation
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** l'observatoire national du sport
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin de la saison sportive
- 7- **Valeur cible de l'indicateur⁹ :**
- 8- **Le responsable de l'indicateur**

⁹La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

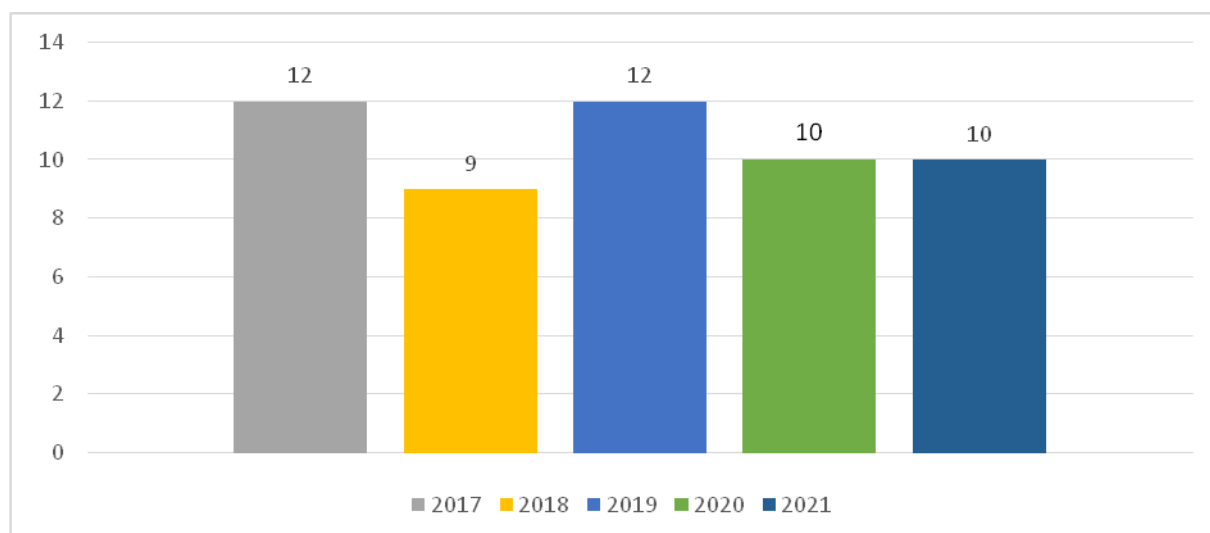
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.2 : Evolution du nombre d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive	%	12	09	12	04	10	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu une baisse remarquable au cours de l'année 2020, principalement en raison de la circonstance exceptionnelle que traverse le pays face à la menace du virus corona émergent (Covid-19), et de l'interruption subséquente des cours de formation en raison du confinement pendant plusieurs périodes et les possibilités limitées de développer un plan alternatif pour s'entraîner à distance.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 2.1.2 : Evolution du nombre d'ateliers de formation et recherches dans la discipline sportive		10	-activités et programmes	-Formation et recyclage des cadres techniques -Recherche scientifique et études dans le domaine sportif	1304 mille dinars

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.3

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport

Date de l'actualisation de l'indicateur : le début de la saison sportive

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Sport

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la pratique des activités sportives

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer la pratique sportive dans les régions et selon l'approche genre

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à promouvoir l'égalité et à garantir le principe d'égalité des chances en soutenant et en développant la pratique sportive des personnes handicapées afin de développer les résultats, ce qui contribue à augmenter le nombre total de personnes licenciées et atteindre l'objectif de vulgarisation et de diffusion de la pratique sportive

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de personnes handicapées pratiquant le sport par rapport au nombre total de licenciés.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...):

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la fédération tunisienne des sports pour personnes handicapées

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de la saison sportive

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁰ : 2200

¹⁰La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur

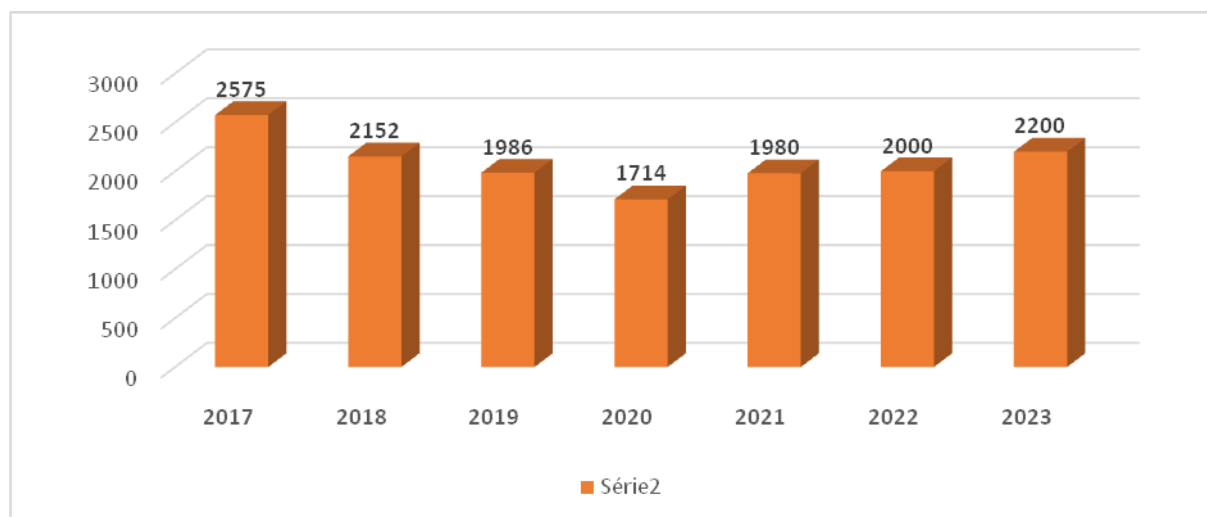
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport	%	2575	2152	1986	1714	1980	2000	2200

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu une baisse notable, et il convient de noter que le sport des handicapés traverse des conditions difficiles, car il souffre d'un manque de capacités et de soutien, et ce groupe d'athlètes ne reçoit pas beaucoup d'attention. En effet, la plupart des disciplines destinées aux personnes ayant des besoins spécifiques souffrent d'un manque sévère d'incitations par rapport à ce que la normale tire de ce qui a conduit à une diminution du nombre d'associations, ce qui explique la baisse enregistrée du nombre de personnes licenciées.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 2.1.3 : Evolution du nombre de personnes handicapées pratiquant le sport	2200	1980	-activités et programmes	-programmation des manifestations sportives	52455 mille dinars

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives africaines

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Sport

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la pratique des activités sportives

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir les athlètes d'élite

4- Définition de l'indicateur : Total des athlètes tunisiens récompensés dans les événements sportifs africains

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : calcul du total des points est obtenu comme suit :

- Premier rang ou médaille d'or 3 points
- Deuxième place ou médaille d'argent, deux points
- Troisième place ou médaille de bronze, un point

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de médailles sportives africaines

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les fédérations sportives

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de la saison sportive

7- Valeur cible de l'indicateur¹¹ :

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

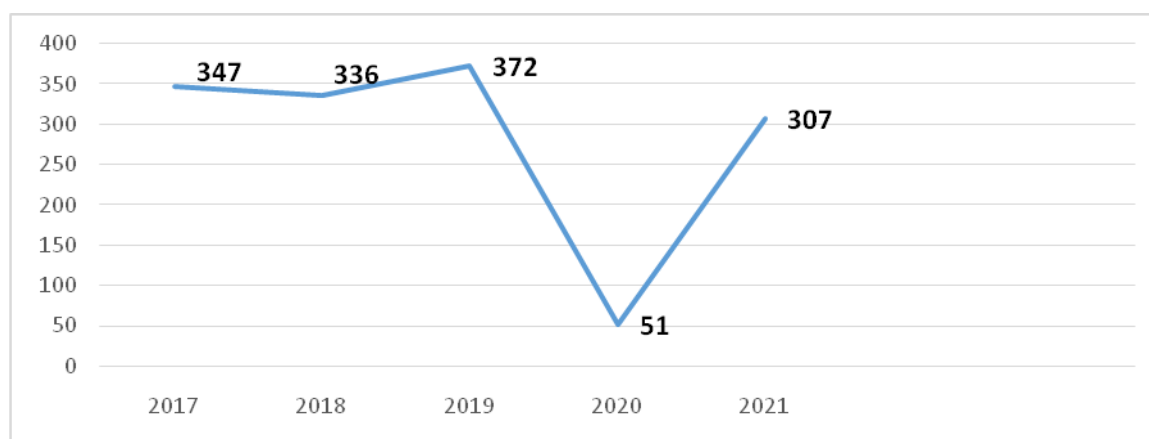
¹¹La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.2.1 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives africaines	%	347	336	372	51	307	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu une forte baisse en raison de la propagation du nouveau virus Corona (Covid-19), et de l'impact direct, indirect et significatif qui en a découlé sur toutes les activités, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles, et même les activités sportives qui étaient également touchés par cette pandémie en raison de la suspension de l'activité sportive pendant plusieurs périodes et stoppe ainsi les manifestations sportives africaines et internationales.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.2.2

Intitulé de l'indicateur : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Sport

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la pratique des activités sportives

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir les athlètes d'élite

4- Définition de l'indicateur : Total des athlètes tunisiens récompensés dans les événements sportifs internationaux

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

2- Formule de calcul de l'indicateur : calcul du total des points est obtenu comme suit :

- Premier rang ou médaille d'or 3 points
- Deuxième place ou médaille d'argent, deux points
- Troisième place ou médaille de bronze, un point

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : nombre de médailles sportives mondiales

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...):

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les fédérations sportives

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de la saison sportive

7- Valeur cible de l'indicateur¹² :

8- Le responsable de l'indicateur

¹²La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

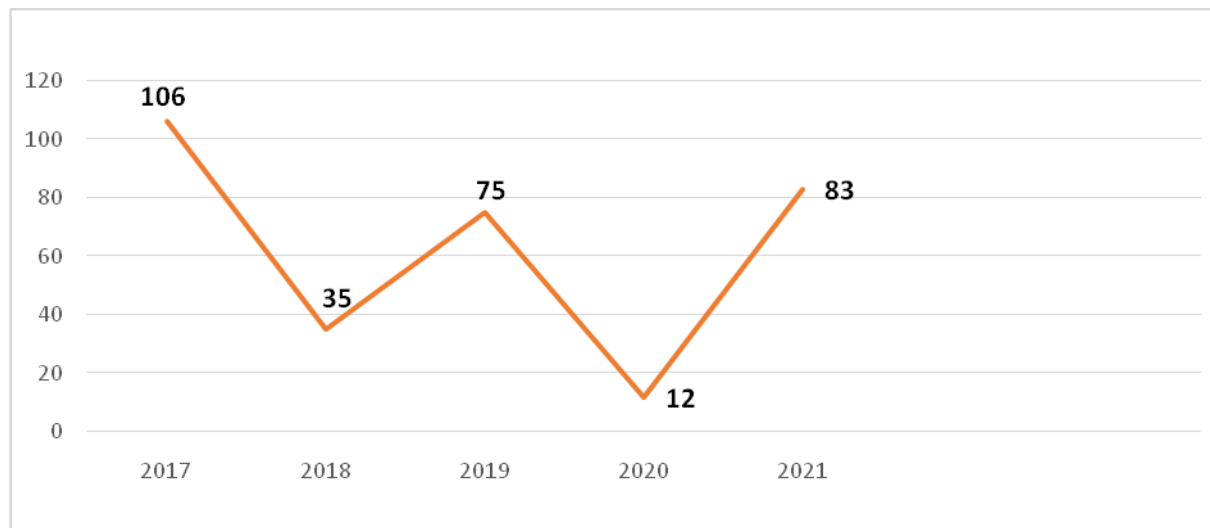
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.2.2 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales	%	106	35	75	12	83	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Cet indicateur a connu une forte baisse en raison de la propagation du nouveau virus Corona (Covid-19), qui a affecté la poursuite des manifestations sportives et donc la difficulté à mettre en œuvre le calendrier des manifestations sportives internationales officielles en raison de leur report. Les manifestations sportives ont également été annulées en raison de cette pandémie et de la difficulté d'assurer la poursuite des préparatifs des équipes nationales et la mise en œuvre du calendrier des compétitions et matches nationaux.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités

		2021			pour l'année 2021
Indicateur 2.2.2 : Evolution des résultats des juniors aux manifestations sportives mondiales		83	-activités et programmes	<ul style="list-style-type: none"> -Préparer les manifestations sportives africaines pour les juniors (sportives et sportifs) - Préparer les manifestations sportives internationales pour les juniors (sportives et sportifs) - Hébergement et restauration des équipes sportives 	<p>52455 mille dinars</p> <p>584 mille dinars</p>

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.1

Intitulé de l'indicateur : Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Sport

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la pratique des activités sportives

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes.

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à intensifier les processus de suivi des athlètes lors des différentes compétitions sportives pour inclure toutes les spécialités en augmentant le nombre de contrôles antidopage.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : (Nombre de violations par an / Nombre de tests de laboratoire effectués par an) * 100

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Agence nationale anti-dopage

7- Valeur cible de l'indicateur¹³ :

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

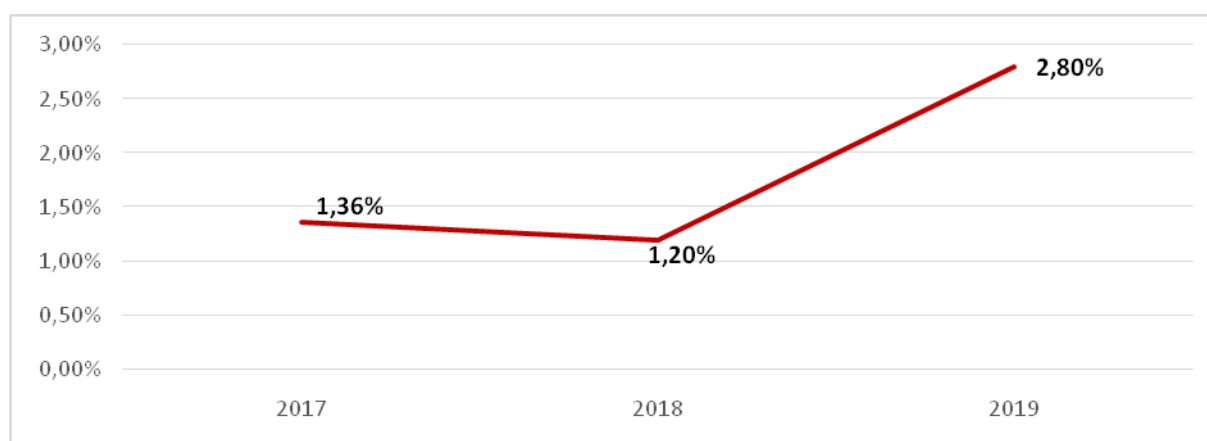
¹³La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.3.1: Proportion des violations positives par rapport au nombre total de contrôles antidopage	%	%1.36	1.2%	2.8%	-	-	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 2.3.1: Proportion des violations positives par rapport au		83	-activités et programmes	-Surveiller le dopage - Opérations de contrôle du dopage	1192 mille dinars

nombre total de contrôles antidopage				- Organisation d'événements de sensibilisation préventive	
--------------------------------------	--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.2

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Sport

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la pratique des activités sportives

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes.

4- Définition de l'indicateur : cet indicateur vise à assurer les soins médicaux, les services et le suivi scientifique des sportifs

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'athlètes d'élite ayant subi un examen médical de rééducation et le nombre d'athlètes d'élite ayant suivi le programme de suivi scientifique par rapport au nombre total d'athlètes d'élite.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...):

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Centre national de la médecine et des sciences des sports

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁴ : 35%

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

¹⁴La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

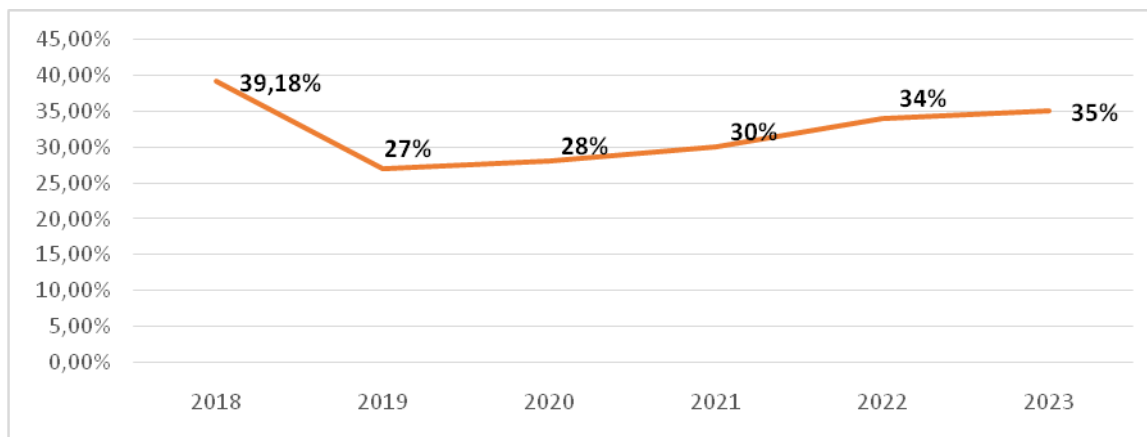
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.3.2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet	%	-	39.18%	27%	28%	30%	34%	35%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Compte tenu de la pandémie Corona, l'Unité d'évaluation de la fonction et des capacités physiques constate une réduction de l'activité des services de moitié ou plus en raison de la suspension de l'activité sportive pendant le confinement. En coopération et en coordination avec le ministère de la santé, le service de la médecine sportive a mené, au cours du mois de juin, une campagne d'analyse d'un millier de tests rapides sur le virus Corona, Covid 19, au profit des athlètes d'élite. De même, l'activité des services du département des sciences du sport ont diminué pour les mêmes raisons liées à la propagation du virus Corona et du confinement général.

Le nombre d'élites bénéficiaires ne représente que 2,87% de l'ensemble des 4 072 athlètes d'élite. Cela peut être attribué à l'accent mis sur les élites sportives d'excellente dans les fédérations sportives individuelles appelés à se préparer physiquement et techniquement pour d'importantes compétitions internationales, à l'instar des Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, puis les Championnats d'Afrique.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 2.3.2 : Pourcentage d'athlètes d'élite ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet	35%	30%	-activités et programmes	-suivi médical et performance sportive des élites sportives - coaching et l'encadrement médical des athlètes d'élite -Réalisation d'examens physiques sur le terrain	3254 mille dinars

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de violence dans le domaine du sport

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2021

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Sport
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** la pratique des activités sportives
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le respect de l'éthique du sport (le code du sport) et préserver la santé des athlètes.
- 4- **Définition de l'indicateur :** Étudier le phénomène des violences de toutes natures (physiques, verbales et morales ...) dans le secteur du sport et développer des mécanismes pour les réduire.
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de produits
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique, indicateur d'efficience
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** (Nombre de cas de violence enregistrés / 20000 manifestations) * 100.
- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...)** :
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** : la direction générale des sports et les fédérations sportives
- 7- **Valeur cible de l'indicateur¹⁵ :** 150 cas pour 20 mille manifestations sportives
- 8- **Le responsable de l'indicateur**

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

¹⁵La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

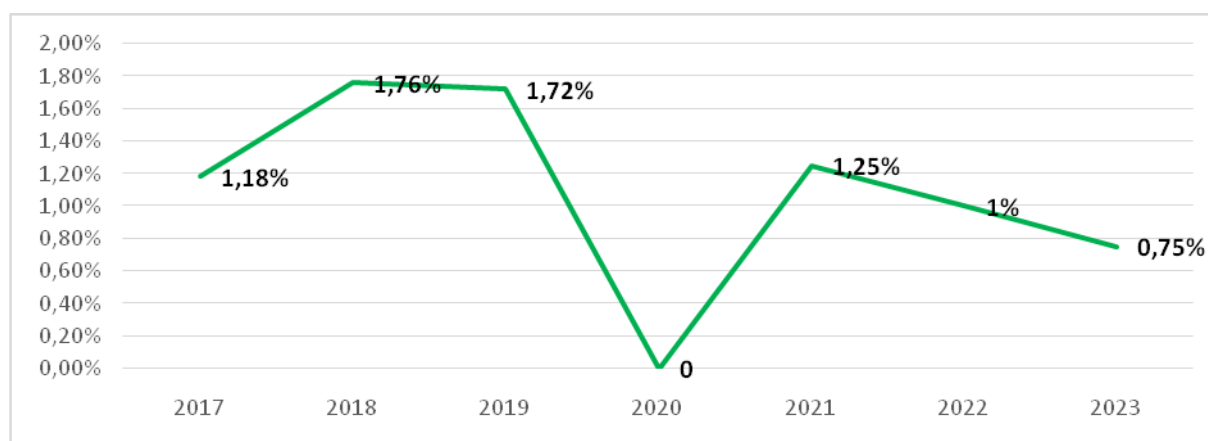
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.3.3 : Taux de violence dans le domaine du sport	nombre	377	352	344	-	250	200	150
	%	%1.18	1.76%	1.72%	-	1.25%	1%	0.75%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : L'indicateur « pourcentage de violence dans le domaine du sport » a été adopté pour étudier le phénomène des violences de toutes natures (physiques, verbales, immatérielles...) dans le secteur du sport et en déterminer les causes. Cet indicateur considère le nombre de cas de violence enregistrés, à un rythme de 20 000 manifestations.

Sur la base des chiffres précédemment enregistrés et analysés, on constate que le taux de violence est plus élevé dans les sports d'équipe que dans les sports individuels.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des

		l'année 2021			activités pour l'année 2021
Indicateur 2.3.3 : Taux de violence dans le domaine du sport	0.75%	1.75%	-activités et programmes	-	

5- Limites de l'indicateur

**1- Fiches indicateurs de performance du
programme « Education physique »**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture dans le cycle primaire

Date de l'actualisation de l'indicateur : début de l'année scolaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Education physique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Éducation physique et activités sportives en milieu scolaire.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

4- Définition de l'indicateur : Il vise à calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent l'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les écoles primaires.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): tous les sous-programmes centraux et régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les écoles primaires en fonction du nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique à raison d'une heure par semaine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : heures d'enseignement de la matière éducation physique dans les écoles primaires et nombre de classes dans les écoles.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): formulaire.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de l'année scolaire

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁶ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : directeur d'éducation physique et activités sportives (Mr. Karim Bennour)

¹⁶La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

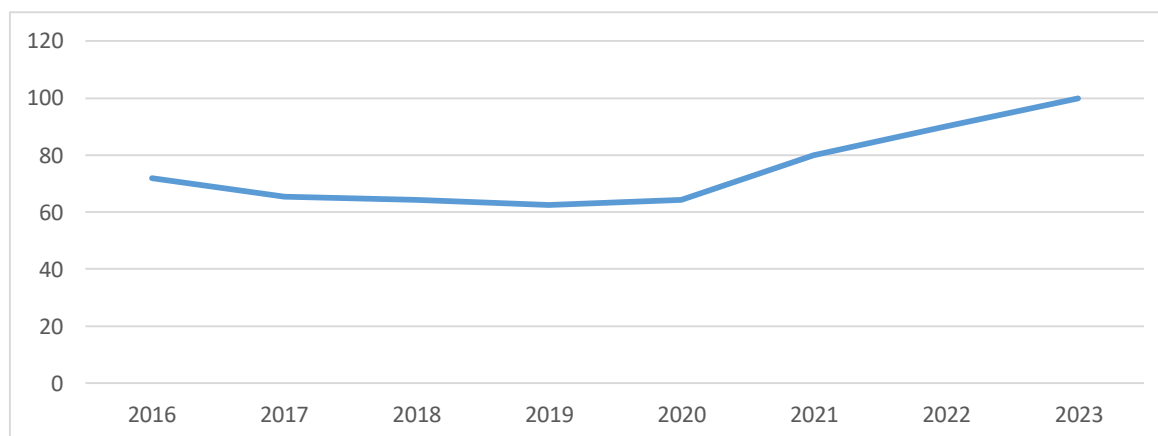
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans le cycle primaire	%	65.36 %	64.21%	62.40%	64.36 %	80%	90%	100%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les établissements d'enseignement a été adopté comme indicateur permettant de calculer le nombre de classes bénéficiant de l'éducation physique dans les écoles primaires à raison d'une heure par semaine.

Les efforts se poursuivront pour atteindre une couverture de 100% en 2023 en pourvoyant les écoles en nouvelles recrues, la fourniture d'équipements et d'espaces, en particulier dans les zones rurales.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année

					2021
Indicateur 3.1.1: Taux de couverture dans le cycle primaire	100%	80%	<p>-œuvrer à la rédaction des textes réglementaires concernant l'organisation et la formation continue et métiers sportifs</p> <p>-Revoir le calendrier de la matière d'éducation physique aux différents niveaux de l'éducation dans le cadre de la réforme du système éducatif</p> <p>-Lancer une consultation nationale auprès de toutes les parties prenantes du secteur</p>	recrutement de 889 enseignants dans le cycle primaire (58 enseignants titulaires d'un diplôme universitaire en éducation physique + 366 enseignants titulaires d'un diplôme de base en éducation physique)	

5- Limites de l'indicateur :

-Les programmes officiels approuvés pour l'enseignement de l'éducation physique remontent au début des années 90 et ne répondent plus aux priorités, buts et objectifs de l'éducation physique contemporaine.

-Absence de formation continue

-Le temps alloué à l'enseignement des matières d'éducation physique ne permet pas d'atteindre les objectifs en la matière

- Les méthodes d'enseignement de la matière d'éducation physique ne suscitent pas l'intérêt de nombreux étudiants à différentes étapes de l'éducation

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture dans les collèges

Date de l'actualisation de l'indicateur : début de l'année scolaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Education physique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Éducation physique et activités sportives en milieu scolaire.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

4- Définition de l'indicateur : Il vise à calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent l'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les collèges.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): tous les sous-programmes centraux et régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les collèges en fonction du nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique à raison de 3 heures par semaine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : heures d'enseignement de la matière éducation physique dans les collèges et nombre de classes.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): formulaire.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de l'année scolaire

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁷ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : directeur d'éducation physique et activités sportives (Mr. Karim Bennour)

¹⁷La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

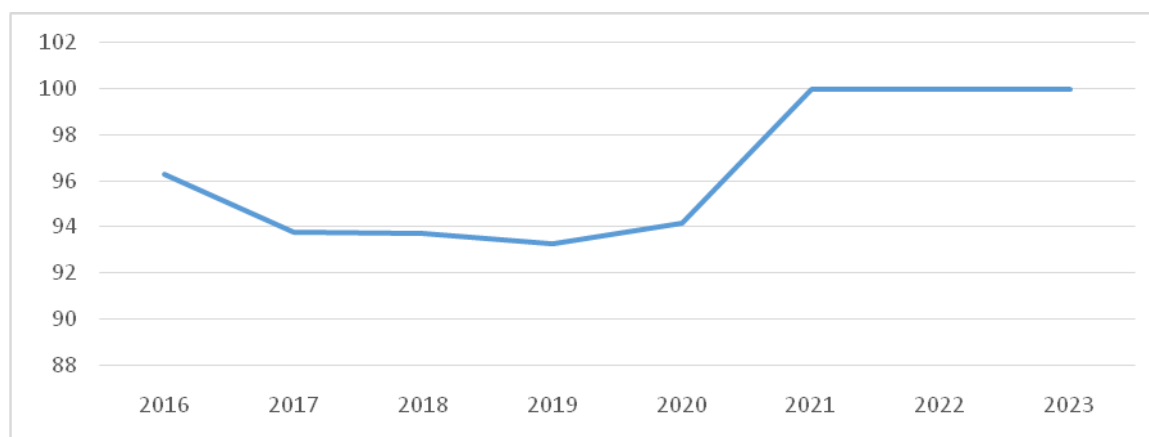
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.2: Taux de couverture dans les collèges	%	93.82 %	93.71%	93.27 %	94.17 %	100 %	100 %	100 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les collèges a été retenu comme indicateur permettant de calculer le nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique, à raison de trois heures par semaine.

Les efforts se poursuivront pour atteindre une couverture de 100% en 2023 pour les collèges en les pourvoyant en nouvelles recrues et la fourniture d'équipements et de mobilier sportifs.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 3.1.2: Taux	100%	100%	-Activation du "Projet d'éducation	recrutement de 889 enseignants	

de couverture dans les collèges			physique de qualité" en coordination avec l'UNESCO - rédaction des textes réglementaires concernant l'organisation et la formation continue et métiers sportifs -Revoir le calendrier de la matière d'éducation physique aux différents niveaux de l'éducation dans le cadre de la réforme du système éducatif -Lancer une consultation nationale auprès de toutes les parties prenantes du secteur.	dans le cycle primaire (58 enseignants titulaires d'un diplôme universitaire en éducation physique + 366 enseignants titulaires d'un diplôme de base en éducation physique)	
--	--	--	---	---	--

5- Limites de l'indicateur :

-Les programmes officiels approuvés pour l'enseignement de l'éducation physique remontent au début des années 90 et ne répondent plus aux priorités, buts et objectifs de l'éducation physique contemporaine.

-Absence de formation continue

-Le temps alloué à l'enseignement des matières d'éducation physique ne permet pas d'atteindre les objectifs en la matière

- Les méthodes d'enseignement de la matière d'éducation physique ne suscitent pas l'intérêt de nombreux étudiants à différentes étapes de l'éducation.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture dans les lycées

Date de l'actualisation de l'indicateur : début de l'année scolaire

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Education physique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Éducation physique et activités sportives en milieu scolaire.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Généraliser l'enseignement de l'éducation physique à tous les niveaux d'enseignement

4- Définition de l'indicateur : Il vise à calculer le pourcentage de classes dans lesquelles les élèves pratiquent l'éducation physique par rapport au nombre total de classes dans les lycées.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): tous les sous-programmes centraux et régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les lycées en fonction du nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique à raison de 2heures par semaine.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : heures d'enseignement de la matière éducation physique dans les collèges et nombre de classes.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): formulaire.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de l'année scolaire

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁸ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : directeur d'éducation physique et activités sportives (Mr. Karim Bennour)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

¹⁸La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

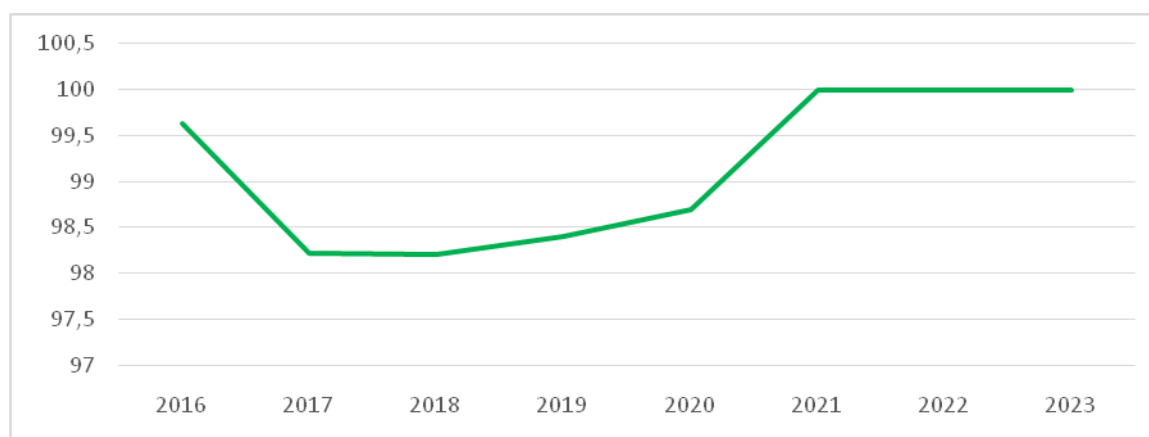
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 3.1.3: Taux de couverture dans les lycées	%	98.22 %	98.21%	98.40%	98.78 %	100 %	100%	100%	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le pourcentage de couverture dans les établissements d'enseignement a été retenu comme indicateur permettant de calculer le nombre de classes bénéficiant de la matière d'éducation physique dans les lycées, à raison de deux heures par semaine.

Les efforts se poursuivront pour atteindre une couverture de 100% en 2023 pour les lycées en les pourvoyant en nouvelles recrues et la fourniture des équipements sportifs et du mobilier nécessaire.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 3.1.3: Taux	100%	100%	-Activation du "Projet d'éducation	recrutement de 889	

de couverture dans les lycées			physique de qualité" en coordination avec l'UNESCO - rédaction des textes réglementaires concernant l'organisation et la formation continue et métiers sportifs -Revoir le calendrier de la matière d'éducation physique aux différents niveaux de l'éducation dans le cadre de la réforme du système éducatif -Lancer une consultation nationale auprès de toutes les parties prenantes du secteur.	enseignants dans le cycle primaire (58 enseignants titulaires d'un diplôme universitaire en éducation physique + 366 enseignants titulaires d'un diplôme de base en éducation physique)	
--	--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur :

-Les programmes officiels approuvés pour l'enseignement de l'éducation physique remontent au début des années 90 et ne répondent plus aux priorités, buts et objectifs de l'éducation physique contemporaine.

-Absence de formation continue

-Le temps alloué à l'enseignement des matières d'éducation physique ne permet pas d'atteindre les objectifs en la matière

- Les méthodes d'enseignement de la matière d'éducation physique ne suscitent pas l'intérêt de nombreux étudiants à différentes étapes de l'éducation.

**1- Fiches indicateurs de performance du
programme « Pilotage et appui »**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1

Intitulé de l'indicateur : le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : gestion des ressources humaines.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à réaliser les concours et les promotions au cours de l'année programmée dans la loi de finances.

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) : les directions centrales, les établissements publics, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de concours externes et internes réalisés au cours de l'année en cours / Le nombre de concours externes et internes programmés au cours de la même année

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de concours programmés dans la loi de finances

- Le nombre de concours dont les résultats ont été proclamés

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : le rapport annuel.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données fournies par le Service des concours et promotions

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur¹⁹ : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

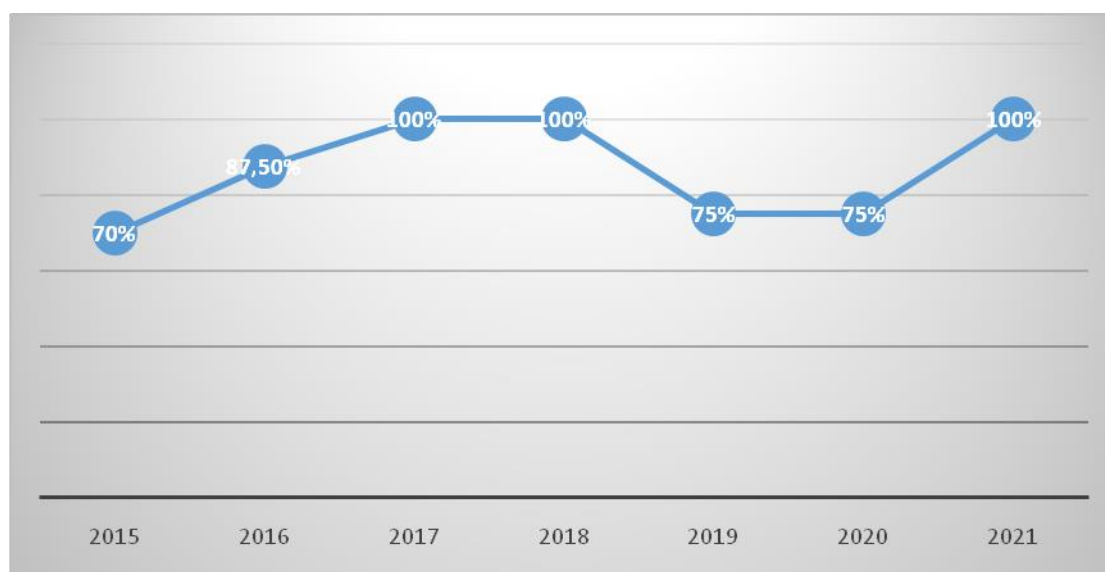
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1 : le taux de réalisation des concours et de promotions effectuées au cours de l'année en cours	%	100 %	100 %	%75	75%	100%		

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Publier des décrets liés aux statuts particulier, si nécessaire.

5- Limites de l'indicateur

¹⁹La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.2

Intitulé de l'indicateur : La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : gestion des ressources humaines.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): les directions centrales, les établissements publics, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 / nombre total d'employés des services de corps communs

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre d'employés des deux sous-catégories A1 et A2
- Le nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): loi cadre

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données fournies par le centre national d'informatique

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁰ : 50%

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

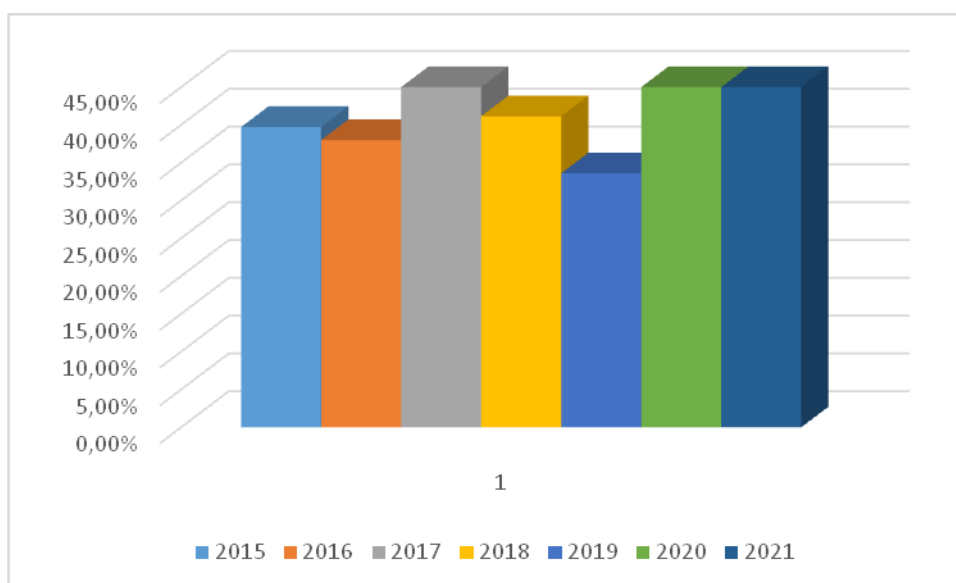
²⁰La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 9.1.2: La part d'employés des deux sous-catégories A1 et A2 du nombre total d'employés des services de corps communs dans les services administratifs	%	39.72 %	% 38	% 45	41.14 %	% 33.60	% 45	% 45	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Publier des décrets liés aux statuts particulier, si nécessaire.

5- Limites de l'indicateur :

-Ouverture des concours de recrutement et des promotions à différents grades appartenant aux deux sous-catégories A1 et A2.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.3

Intitulé de l'indicateur : le taux de réalisation du programme annuel de formation

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : gestion des ressources humaines.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): les directions centrales, les établissements publics, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de programmes mis en œuvre par rapport aux programmes de formation programmés

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le nombre de programmes programmés dans le plan annuel de formation

- Le nombre total de programmes de formation mis en œuvre

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): rapport de la direction de la planification et d'évaluation

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données fournies par le centre national de formation et de recyclage des cadres de jeunesse, du sport et de l'éducation physique

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²¹ : 50%

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur du centre national de formation et de recyclage des cadres de jeunesse, du sport et de l'éducation physique

²¹La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.3 : le taux de réalisation du programme annuel de formation	%	Nouvel indicateur						

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Augmenter le nombre de programmes de formation effectivement réalisés.

5- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1

Intitulé de l'indicateur : débit du flux Internet

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : les systèmes d'information et de communication.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la qualité des services informatiques

4- Définition de l'indicateur : Améliorer la capacité de flux Internet, qui vise à accélérer l'accès à l'information et à éviter le volume de correspondance papier

5- Type de l'indicateur : indicateur de produits

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): les directions centrales, les établissements publics, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Ratio de couverture totale / nombre réel d'utilisateurs Internet par seconde

2- Unité de l'indicateur : Mbits/s

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Le débit dans l'administration centrale, les institutions publiques et les maisons de jeunes

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): Suivi du débit d'Internet en coordination avec la Société Tunisienne des Télécoms et l'Agence Tunisienne d'Internet

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la direction de l'organisation, procédés et informatique

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²² : 20 Mbits/s

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur de l'organisation, procédés et informatique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

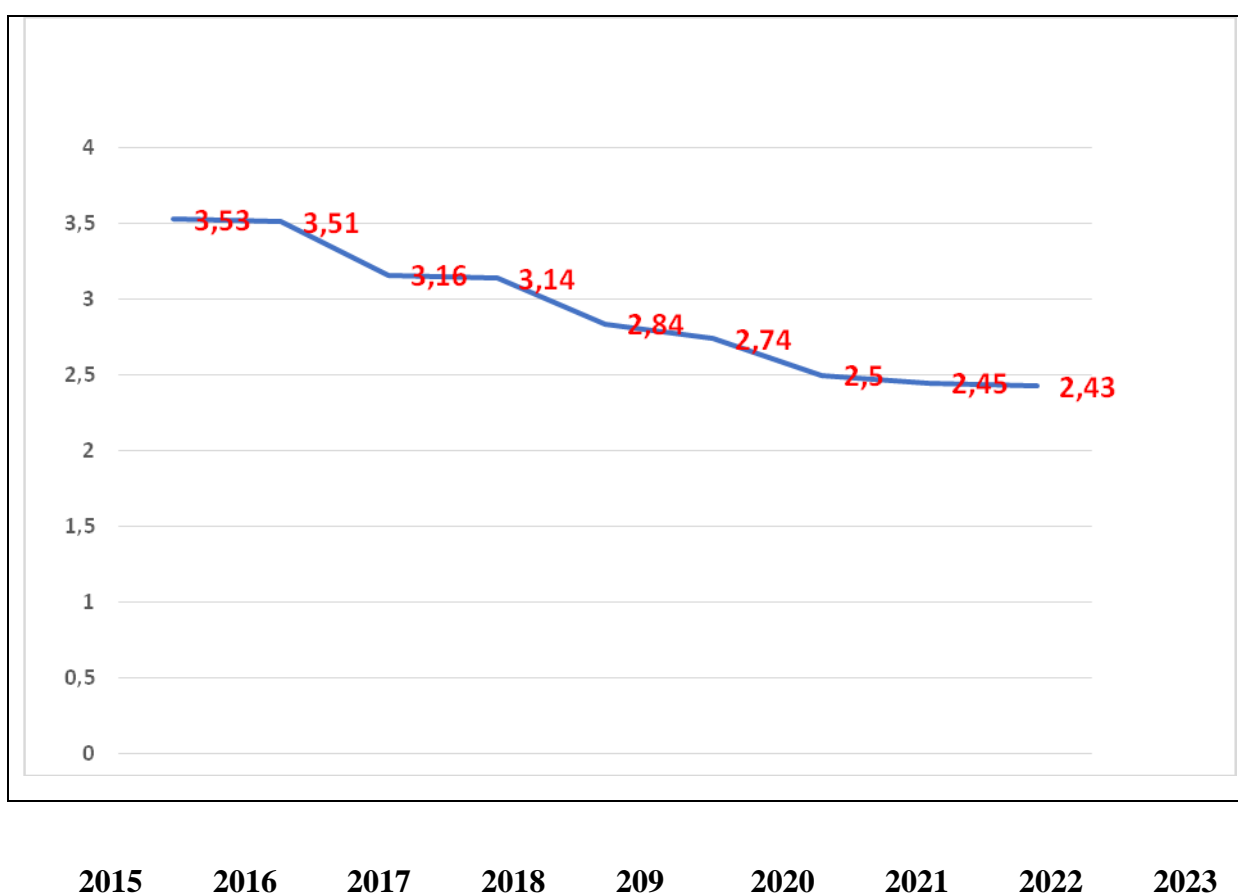
²²La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.2.1: débit du flux Internet	Mbits/s	4	8	8	16	De 16 à 20	De 16 à 20	De 16 à 20

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

- Connecter toutes les administrations centrales et régionales à Internet et améliorer le débit
- Développer le système informatique pour atteindre l'efficacité et la rapidité d'accès à l'information
- Numériser l'administration.

5- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.2

Intitulé de l'indicateur : durée de vie moyenne des ordinateurs

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui**
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** les systèmes d'information et de communication.
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** améliorer la qualité des services informatiques
- 4- Définition de l'indicateur :** réduire la durée de vie des ordinateurs à 3 ans
- 5- Type de l'indicateur :** indicateur de produits
- 6- Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) :** les directions centrales, les établissements publics, les commissariats régionaux de la jeunesse et de sport

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** durée de vie de l'ordinateur * Nombre d'ordinateurs / Nombre total d'ordinateurs
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
 - Nombre d'ordinateurs
 - durée de vie des ordinateurs
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) :** collecte de données sur la base de nouveaux achats d'ordinateurs ou sur l'inventaire annuel du nombre d'ordinateurs en service
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** la direction de l'organisation, procédés et informatique
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** décembre de chaque année
- 7- Valeur cible de l'indicateur²³ :** inférieur à 3 ans

²³La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur de l'organisation, procédés et informatique

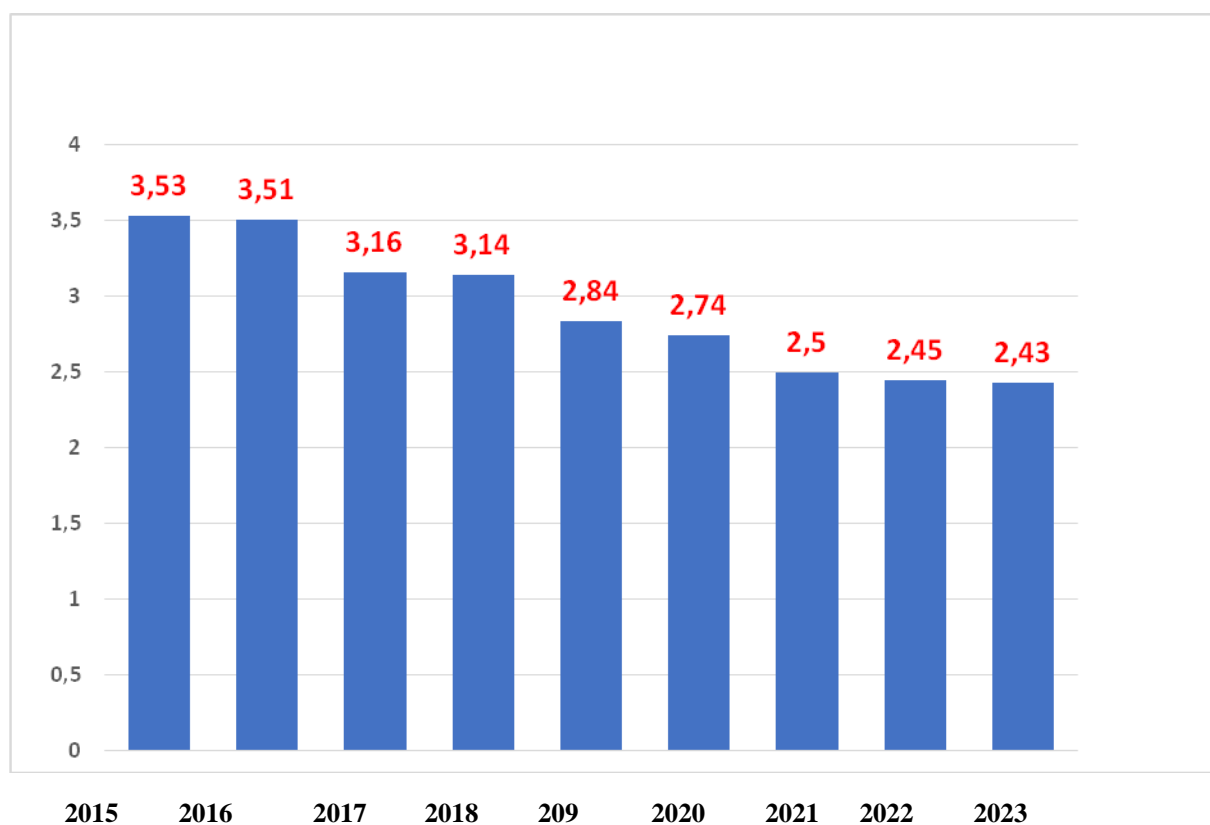
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.2.2 : durée de vie moyenne des ordinateurs	%	3.16	3.14	2.84	2.74	2.5	2.45	2.43

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Accélérer les achats d'équipement.

5- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.1

Intitulé de l'indicateur : âge moyen des moyens de transport

Date de l'actualisation de l'indicateur : fin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : **Pilotage et appui**

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la gestion du matériel.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : rationaliser la gestion des moyens de transport

4- Définition de l'indicateur : Réduire la durée de vie des voitures administratives pour atteindre l'âge moyen de 7,25 ans pour les voitures en accordant la priorité au renouvellement des voitures de service

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) : les directions centrales et régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $\hat{\text{Age}} \text{ moyen des voitures} / \text{nombre de voitures}$

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Âge des voitures

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : source administrative

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la sous-direction du matériel

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁴ : 7

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur	de	Unité	Réalisations	Prévisions
------------	----	-------	--------------	------------

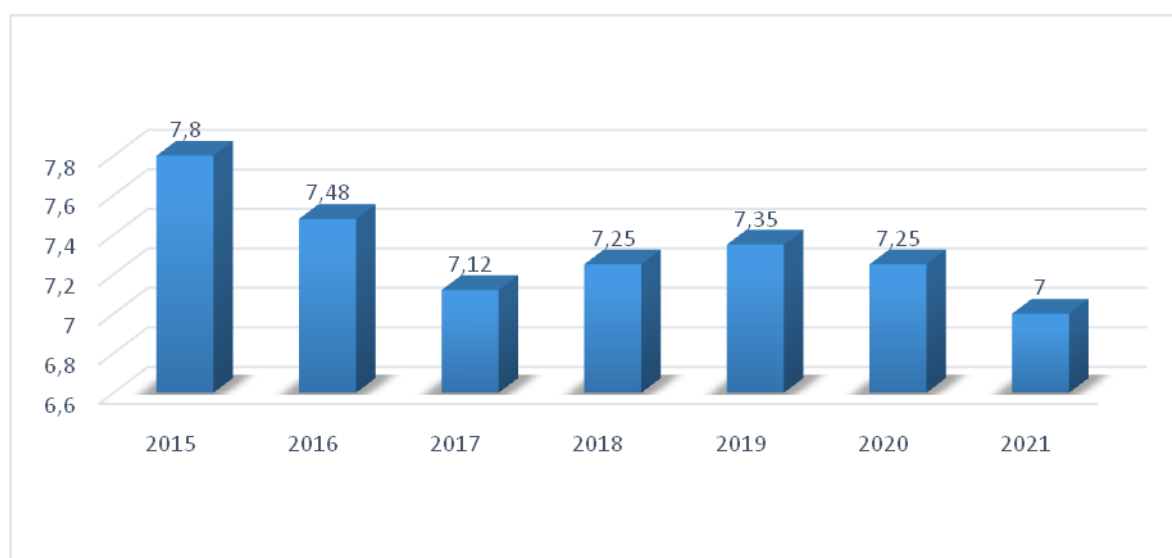
²⁴La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

performance		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.3.1: âge moyen des moyens de transport	%	7.8	7.48	7.12	7.25	7.35	7.25	7

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

-optimisation de la gestion des moyens de transport

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Renouvellement de la flotte, formation continue et sensibilisation à la bonne utilisation des moyens de transport et vulgarisation du système de surveillance par GPS.

5- Limites de l'indicateur :

-Manque de fonds alloués à l'acquisition de voitures

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.2

Intitulé de l'indicateur : Consommation moyenne de carburant par 100 km

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la gestion du matériel.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : : rationaliser la gestion des moyens de transport

4- Définition de l'indicateur : Réduire le taux de consommation de carburant des véhicules utilitaires par rapport au nombre de kilomètres parcourus et mettre en place un système d'information pour surveiller les véhicules de service et leur consommation de carburant, et ce en adoptant le système de gestion des véhicules élaboré par le Centre national d'informatique et le système élaboré par la Société Nationale de Distribution et d'Exploitation du Pétrole « l'Agilis ».

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): les directions centrales et régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : la quantité de carburant consommée en litres / la distance totale parcourue par 100 km

2- Unité de l'indicateur : l/100 km

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- La quantité de carburant consommée en litres
- La distance totale parcourue en km

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): : calcul de la quantité de carburant consommée en la comparant à la distance parcourue.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la sous-direction du matériel

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur²⁵ : 7

²⁵La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des ressources humaines et du matériel

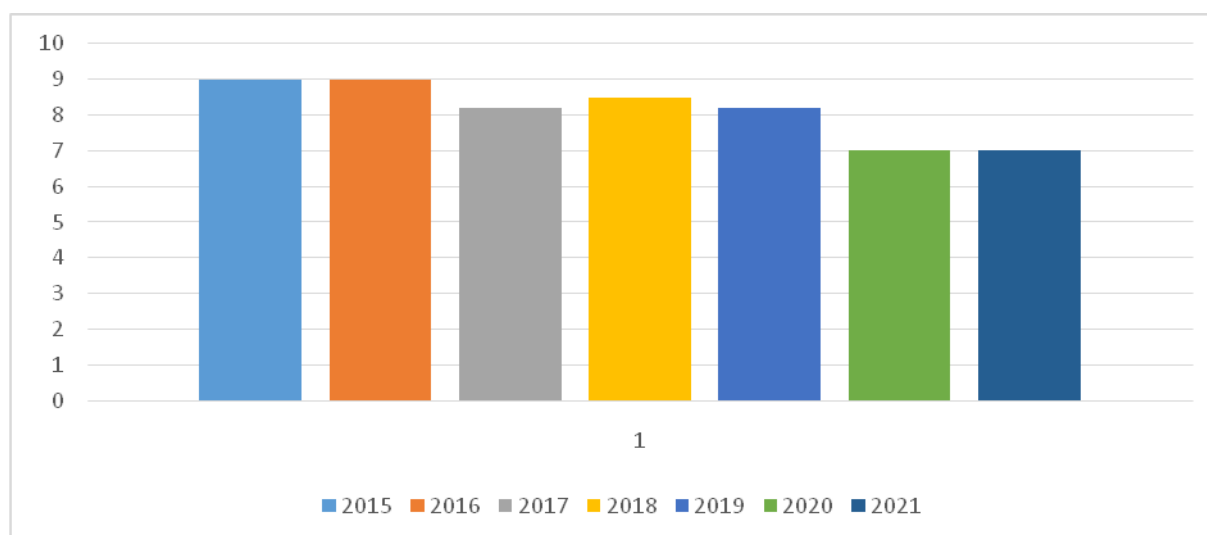
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur performance de	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.3.2 : Consommation moyenne de carburant par 100 km	%	8.2	8.5	8.2	7.5	7		

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Renouvellement de la flotte, formation continue et sensibilisation à la bonne utilisation des moyens de transport et vulgarisation du système de surveillance par GPS.

5- Limites de l'indicateur :

-vieillesse du parc automobile

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.3

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui**
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** la gestion du matériel.
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** : rationaliser la gestion des moyens de transport
- 4- **Définition de l'indicateur :**
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) :** les directions centrales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite / le nombre total de véhicules utilitaires dans l'administration centrale
- 2- **Unité de l'indicateur :** %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
 - le nombre de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite
 - le nombre total de véhicules utilitaires dans l'administration centrale
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) :** Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** la sous-direction du matériel
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur²⁶ :** 50%
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Directeur des ressources humaines et du matériel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

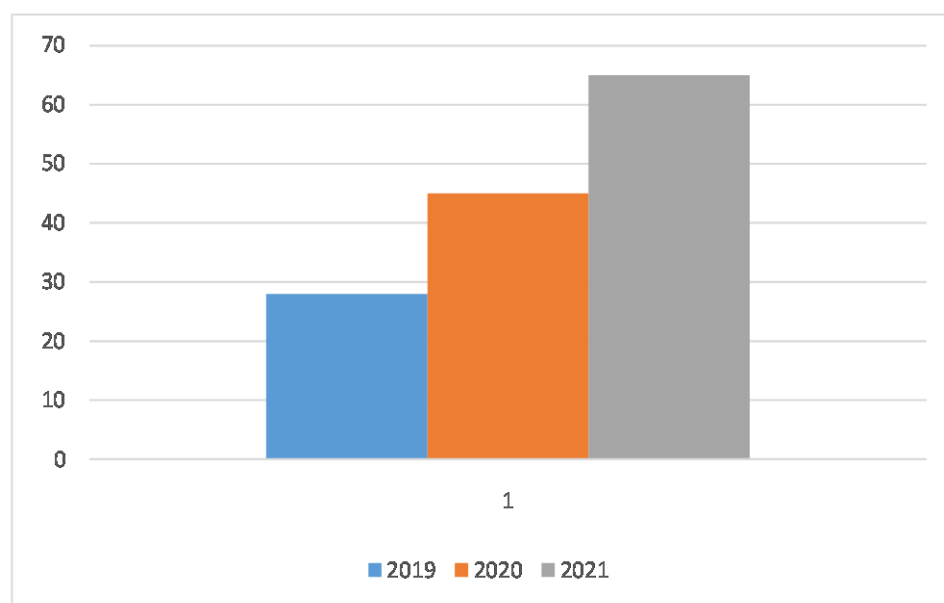
Indicateur	de	Unité	Réalisations		Prévisions
------------	----	-------	--------------	--	------------

²⁶La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

performance		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.3.3 : Pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.	%	-	-	-	-	28%	%45	%65

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Augmenter le pourcentage de véhicules utilitaires équipés du système de surveillance par satellite.

5- Limites de l'indicateur :

-vieillesse du parc automobile